QUAI WILSON

AMÉNAGEMENT D'UNE PROMENADE ET D'ACCÈS À L'EAU POUR LA BAIGNADE AU QUAI WILSON

CONCOURS D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
OCTOBRE 2023

VILLE DE GENÈVE

CONCOURS DE PROJETS POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

_
AMÉNAGEMENT D'UNE PROMENADE ET D'ACCÈS À L'EAU POUR LA BAIGNADE AU QUAI WILSON
CONCOURS D'ESPACES PUBLICS

A INTRODUCTION
B RAPPORT DU JURY
C LEVÉE DE L'ANONYMAT
D PROJETS PRIMÉS
E PROJETS NON PRIMÉS

1er RANG — 1er PRIX

Projet n° 21

LES MARCHES DE THÉIA
DELLACHERIE NEYROUD ARCHITECTES

A INTRODUCTION

MOT DU PRÉSIDENT DU JURY

Le concours du quai Wilson, au cœur de la Rade de Genève propose d'écrire l'avenir de ce site, où la vue et l'horizon sont les piliers d'un patrimoine commun immatériel.
Ce quai des déambulations quotidiennes, trait d'union entre le quai du Mont-Blanc, les Bains des Pâquis et le parc Mon Repos offre une séquence unique de contact à l'eau, à la Rade, au grand lac. Comment doit-il évoluer, quel message doit-il porter à l'heure des envies et des usages foisonnant sur l'espace public, ainsi qu'à l'heure du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, l'espace du quai, portant des pratiques événementielles (expositions de photos), des pratiques sportives (running) ou de pause sur la pelouse, répond difficilement à toutes les sollicitations que souhaiteraient trouver les riverains en bas de chez eux.

L'espace public doit donc accueillir une multitude d'usages, suivant l'évolution très rapide des pratiques, sportives bien-sûr, mais aussi, ludiques, contemplatives ou même parfois, doit se substituer un temps en lieu de travail.
Les espaces publics doivent également, en réaction à la déterritorialisation mentale imposée par nos modes de consommation numérique, jouer un rôle de ré-ancrage territorial et relationnel en proposant notamment de nouveaux imaginaires, installant et suscitant des émotions profondes, et inscrire ainsi ce site, durablement dans nos mémoires et nos souvenirs.

Alors, comment ne pas engorger la ville d'équipements, d'accumulations de fonctions spécialisées, tout en étant garant d'une cohérence, de l'unité, de l'exceptionnel.
Comment traduire durablement un espace public en partage, comme patrimoine public de ceux qui n'ont rien ? Toutes ces questions se sont posées sur ce site.

Ce concours propose également une réflexion sur la mutation des espaces publics dans un contexte de changement climatique accéléré où les notions de fraîcheur et d'attractivité des lieux de baignades seront de plus en plus des enjeux primordiaux de notre acclimatation urbaine.

Le jury a examiné trente-quatre propositions au prisme de quatre critères et dimensions majeures.

- La capacité des projets à proposer la construction d'une figure identitaire et paysagère de parc, intemporelle, respectant et mettant en valeur l'horizon sur le grand lac. Cette ville régénérée et accueillante sachant mettre en scène son territoire est une poétique de l'eau, tout en installant un projet ancré dans les quartiers grâce à la création de relations facilitées entre les différents espaces piétons.

- La capacité d'inventer un nouvel équilibre ville-nature dans un contexte de réchauffement climatique et de ses incidences profondes. D'explorer des stratégies végétales sur terre comme dans l'eau, accroissements favorables un milieu de vie pour les non-humains.

- La capacité de produire une ville récréative et apaisée, proposant des usages et des espaces publics plus relationnels s'adressant à tous les âges et ouvrant à des polyvalences spatiales multiples. Développer un concept d'accès à l'eau favorable à la nage ou à la simple baignade, à la détente, et enfin, offrir une déambulation attractive à toutes et tous, sans distinction d'âge, de genre et de capacité à se mouvoir.

- La capacité de l'espace public d'être productif et durable en favorisant les perméabilités, le recyclage de matériaux et les économies de moyens mis en œuvre, tout en garantissant la pérennité des matériaux et leur gestion.

Après deux jours de riches discussions et échanges, le jury s'est prononcé pour attribuer le premier rang et le premier prix au projet LES MARCHES DE THÉIA. Cette réponse sobre mais subtile a su à la fois installer une ouverture généreuse sur le grand paysage du lac, préservant ainsi les horizons, tout en proposant d'étendre le parc Mon Repos jusqu'au Bains des Pâquis. Le projet a également finement résolu la question de la baignade en proposant de larges bassins, naturels, immergés, donnant simplement quelques indications subtiles à tous ceux qui souhaiteraient s'y rafraîchir. Enfin le projet fait la part belle à la déambulation doublant la surface du quai de part et d'autre du muret existant, démultipliant également, par de grandes marches de pierre, les dispositifs d'assises et d'usages pour tout un chacun, en toutes saisons.

Je remercie la Ville de Genève pour l'organisation de ce concours exceptionnel ainsi que tous les participantes et participants pour l'ensemble de leur travail. Je remercie également les membres du jury qui par leurs remarques et avis pertinents, ont su animer des débats de haut niveau sur l'espace public contemporain et choisir un projet qui marquera les quais et les Genevois et Genevoises pour un temps certainement très long.

M. Bertrand Vignal, Architecte-paysagiste DPLG,
Urbaniste - Agence BASE - Lyon - Président du jury

MOT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

C'est avec une certaine excitation que les deux jours de jury commencent.

Nous avons trente-quatre dossiers sont les yeux et l'un d'eux sera lauréat, l'un d'eux sera construit. Un membre éclairé prend la parole et nous rappelle que l'on n'a pas le droit à l'erreur, le site est exceptionnel ! Nous sommes évidemment tous d'accord. Nous partageons aussi une conviction : la linéarité et le dégagement font de cette échappée sur le grand paysage un tableau monumental à préserver. Quel sera le projet qui parviendra à offrir de nouveaux usages tout en respectant les éléments constitutifs de ce tableau emblématique de la Rade de Genève ? Lequel sera le bon projet ou, plus exactement, lequel sera le meilleur ?

Les membres du jury entament l'analyse des dossiers avec enthousiasme, curiosité, mais aussi une certaine pression. Une relecture attentive et consciencieuse du programme est menée sous la houlette du président du jury, et c'est en prenant en compte tous ces éléments que nous avons étudié, ensemble, l'intégralité des planches.

L'enjeu est de taille, car les attentes sont fortes.
L'enjeu est de taille, car le développement des accès est un point fort du programme de législature.
L'enjeu est de taille, car les canicules confirment et renforcent le besoin de se rafraîchir.
L'enjeu est de taille, car nos imaginaires sont contrastés et variés.

Nous voulons nous baigner, barboter dans le lac, nous voulons grignoter, papoter, rire au bord du lac, nous voulons toucher l'eau et écouter le clapotis des vagues, nous voulons nous prélasser et admirer le paysage, nous voulons déambuler et courir sur les rives. Bref, chacune et chacun à sa manière veut profiter du beau lac Léman !

Nous cherchons le bon projet pour le site, le bon projet pour la Rade et pour Genève. Nous avons échangé, beaucoup écouté, hésité, changé d'avis, découvert des détails, soulevé des points forts et des points faibles. Nous retournons sur site, nous «repêchons» un dossier, nous en écartons un autre.
Et c'est dans le dialogue que le choix se construit progressivement. La qualité des projets se découvre. Nous savons qu'il n'y a pas qu'une vérité en architecture du paysage, il n'y a pas qu'une bonne réponse, il y a un panel de possibilités.

L'aménagement de l'espace public est une démarche sensible, délicate, subtile. C'est avec notre culture professionnelle et nos expériences que nous examinons ces planches. Les possibilités sont multiples, mais c'est unanimement que le choix s'est arrêté sur le projet : LES MARCHES DE THÉIA. Nous avons été convaincus par la subtilité de la proposition, par le respect des éléments patrimoniaux et par le glissement du parc vers la ville et vers l'eau.

Les membres du jury ont eu l'opportunité et la chance de travailler sur trente-quatre dossiers de grande qualité. Je tiens à remercier les équipes pour leur grand intérêt pour le sujet et particulièrement pour le travail considérable qu'ils ont produit. Ces contributions nous ont nourries. Elles nous apporteront un certain sens critique nécessaire pour poursuivre l'aménagement des rives du lac, mais aussi celle des berges du Rhône et de l'Arve.

Améliorer l'accessibilité à l'eau est une démarche majeure qui s'est concrétisée par l'ouverture de la plage des Eaux-Vives et qui se poursuit avec la volonté du Conseil administratif d'installer des bains flottants et saisonniers près du Jet d'eau, d'aménager des pontons et de jeux d'eau au futur parc de la Jonction et de réaliser une promenade - Voie verte du quai du Cheval-Blanc au Bois de la Bâtie. Genève s'épanouit dans un cadre géographique d'une richesse remarquable, les Genevoises et les Genevois veulent à juste titre en profiter.
Et il peut faire chaud en été à Genève, voire très chaud.
La Ville de Genève veut améliorer l'accessibilité à l'eau pour nous aider à mieux supporter les épisodes caniculaires qui se multiplient et se prolongent.

Maintenant, le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité va s'atteler au développement du projet avec l'équipe lauréate. Assez parlé, nous attendons du concret, soit un nouvel aménagement pour sublimer les usages et le grand paysage de la Rade.

Au travail !

Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité – Ville de Genève – Vice présidente du jury

PLANS ET SITUATION

crédits plan et photo : SITG 2022

B RAPPORT DU JURY

1 ORGANISATEUR, MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET SECRÉTARIAT

Le maître d'ouvrage est la Ville de Genève.

Par l'intermédiaire du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, elle pilote et organise ce concours.

2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'espaces publics en procédure ouverte à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 de la réglementation des concours d'architecture et d'ingénierie (SIA 142 édition 2009).

3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Rade de Genève, avec ses quais en rive gauche comme en rive droite, forme un ensemble exceptionnel qu'il s'agit de préserver et valoriser conformément aux perspectives d'aménagement de la Ville de Genève prévues par son Plan directeur communal, validé en 2009 par le Conseil d'État (en cours de révision), et par son image directrice de la Rade, validée en 2019 par le Conseil Administratif.

L'organisateur tient à souligner les enjeux importants de ce futur aménagement pour la rive droite et l'ensemble de la Ville et du Canton de Genève. La qualité de l'aménagement futur du quai et sa capacité structurante à l'échelle de la Rade participeront à l'attractivité de ce secteur ainsi qu'à l'image globale de la ville et à son rayonnement.

Très cher aux habitants et habitantes du canton, ce site très fréquenté est aujourd'hui un espace de déambulation exceptionnel ouvert à toutes et tous, y compris aux personnes à mobilités réduite, pour tous les âges. Ses dimensions hors norme lui confèrent une importance majeure pour la rive droite de Genève.

Avec le réchauffement climatique et le développement des loisirs, la demande de la population pour un plus grand accès à l'eau s'est renforcée ces dernières années. Or cet accès s'est retrouvé limité dans la Rade en ville de Genève, principalement du fait de l'enchevêtrement de programmes et d'activités sans cohérence qui a créé une saturation de l'espace public sur les quais (ports de plaisance, buvettes, CGN, police, pêcheurs, dériveurs, loueurs de bateaux, entreprises navales, sports nautiques, etc.).

À la suite des consultations des associations du patrimoine et de préservation de l'environnement ainsi que des acteurs-clés de la Rade, s'agissant de la rive droite, l'image directrice a déterminée que la baignade serait l'un des usages prédominant dans le secteur du quai Wilson, et que les usages sur le quai du Mont-Blanc seraient les activités portuaires et de plaisance. L'image directrice prévoit que les accès à l'eau pour la baignade sur le quai Wilson fassent écho à la nouvelle plage des Eaux-Vives.

La position privilégiée du quai Wilson dans la ville, ses dimensions généreuses et l'aspect désuet de son aménagement actuel en font un lieu idéal pour un nouveau projet d'aménagement majeur en zone de délassement, de promenade, d'accès à l'eau et de baignade. Cette requalification paysagère accompagnée de l'implantation d'un nouvel alignement d'arbres permettra de conférer à ce lieu un caractère contemporain, dans le respect de son héritage historique.

4 PROGRAMME

Les propositions des participant-e-s devront répondre de manière simple et claire aux principaux objectifs suivants classés selon 4 grands principes, qui constituent le programme de base du concours :

La ville régénérée et accueillante :

- Offrir un aménagement à la hauteur de sa situation dans la ville et de sa qualité paysagère et patrimoniale ;
- Maintenir l'identité du lieu et la composition architecturale de la Rade ;
- Offrir un parc linéaire attractif tout au long de l'année ;
- Proposer les équipements nécessaires au bon usage des aménagements (douches, toilettes, casiers/consignes, buvettes) ;
- Garantir la modularité de l'aménagement afin que certains évènements puissent toujours profiter du quai Wilson ;
- Renforcer les liens entre le quartier des Pâquis et le quai Wilson.

Un nouvel équilibre ville-nature :

- Répondre aux défis du changement climatique par une végétalisation adéquate, par l'ombrage, par un concept d'éclairage, par la gestion des différentes eaux, etc. ;
- Chercher à améliorer le contexte aquatique ;
- Compléter l'alignement d'arbres existants par un deuxième alignement ;
- Porter une attention particulière à la protection des sols.

Une ville productive et circulaire :

- Valoriser les matériaux et favoriser les démarches de réemploi ;
- Garantir la pérennité des aménagements proposés, avec des matériaux durables, solides, adaptés aux usages et tenant compte des contraintes de gestion et d'entretien de la Ville ;
- Renforcer l'infrastructure écologique ;
- Proposer des solutions sur la gestion des eaux de pluie.

Une ville récréative et apaisée :

- Développer un concept d'accès à l'eau favorable à la nage et à la détente ;
- Offrir une déambulation attractive (parc linéaire) à toutes et tous sans distinction d'âge, de genre et de capacité à se mouvoir tout en respectant une certaine sobriété et respect du patrimoine ;
- Concevoir l'espace de manière à garantir un usage annuel ;
- Encourager un usage récréatif du site, sans créer une zone/base de sports et de loisirs ;
- Assurer l'usage du vélo dans de bonnes conditions (gérer les conflits vélo-piéton, le stationnement) et implanter une station vélo en libre-service.

De plus :

Le projet devra assurer la cohérence d'ensemble des aménagements d'espaces publics garantissant ainsi le bon fonctionnement des diverses activités qui s'y déroulent.

La proposition devra tirer parti de sa situation privilégiée au centre-ville, en préservant les échappées visuelles (grand paysage), en tenant compte des éléments notoires du site (Palais Wilson, mur du quai, etc.), en créant des relations aisées entre les différents espaces piétons (identification des liaisons, traversées sécurisées, etc.) et assurant les diverses connexions.

5 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du programme du concours, les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- Réponse au programme de base du concours ;
- Compréhension du lieu, de son histoire, de son rapport au tissu existant et de sa topographie ;
- Qualité urbaine, architecturale et paysagère générale du projet d'espace public et des accès à l'eau ;
- Pertinence de la réponse aux enjeux d'intégration des différentes classes d'âge et l'accessibilité universelle ;
- Qualité et pertinence de l'intégration urbaine, paysagère et architecturale des douches, toilettes, casiers, buvettes saisonnière (ex : glaces /marrons chauds) ;
- Attractivité du projet pour tous les âges et en toutes saisons ;
- Attrait des usages proposés pour les actuel-le-s et futur-e-s utilisatrices et utilisateurs du site, capacité de la proposition à favoriser des pratiques sociales ;
- Qualité d'usage, modularité, etc. ;
- Faisabilité technique du projet en réponse aux conditions climatiques particulières du site ;
- Intégration et amélioration des enjeux vélos (stationnement, circulation, conflit entre piétons et cycles) ;
- Capacité du projet à répondre aux défis du changement climatique, besoin d'ombrage, éclairage, perméabilité des sols, gestion des différentes eaux et leurs écoulements (météoriques, de surface, usées, etc.) ;
- Intégration des notions de durabilité, de simplicité et d'économie générale du projet (choix des matériaux, gestion des eaux de surface, etc.) ;
- Engagement en faveur de la biodiversité, de la végétation et de la faune (aquatique) ;
- Adéquation du projet avec le patrimoine architectural et paysager existant.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

6 JURY

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :
En italique sont représentés les membres indépendants du maître d'ouvrage.

Président
M. Bertrand Vignal, *Architecte-paysagiste DPLG, Urbaniste - Agence BASE – Lyon.*

Vice-présidente
Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève.

Membres professionnel-le-s
Mme Barbara Tirone, *Architecte REG-A, SIA, AGA - Bureau a-architectes - Genève*
M. Francesco Della Casa, *Architecte cantonal - Etat de Genève*
Mme Jacqueline Osty, *Paysagiste urbaniste - Bureau Osty et associés - Paris*
M. Jean-Baptiste Lestra, *Paysagiste DPLG - Membre du collectif Itinérairebis - Lyon*
M. Frédéric Bonnet, *Architecte, Urbaniste, Architecte-conseil de l'État - Bureau Obras - Paris*
Mme Aline Renard, *Ingénieure en transport - Bureau Transitec - Berne*

Membres représentant-e-s
M. Cédric Vincent, *Chef du service capitainerie Office cantonal de l'eau - État de Genève*
M. Nicolas Betty, Chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité - Ville de Genève
M. Pierre Tourvieille, Chef de l'unité de la conservation du patrimoine architectural - Ville de Genève
M. Thomas Lebedinsky, Directeur adjoint du département de la sécurité et des sports - Ville de Genève
M. Jean-Gabriel Brunet, Chef du service des espaces verts - Ville de Genève

Suppléant-e-s
Mme Daniela Liengme, *Architecte bureau Liengme Mechkat architectes - Genève*
M. Gilles Doessegger, Adjoint de direction du service d'urbanisme - Ville de Genève

7 PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 180'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

La somme globale a été calculée selon la directive SIA «détermination de la somme des prix» d'août 2015, éditée par la commission SIA pour les concours d'architecture et d'ingénierie.

Un projet mentionné au 1er rang peut être recommandé pour la poursuite des études, selon l'article 22.3 du règlement SIA 142 édition 2009, à condition que, en dérogation au règlement SIA 142, édition 2009, le jury prenne une décision à l'unanimité des voix.

La somme globale des prix tient compte de la particularité de la procédure de concours ouverte et des prestations à fournir par le participant-e. Les prix ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne sont distribués qu'à l'issue du jugement.

8 CALENDRIER DU CONCOURS

13.05.23	Publication du concours sur le site internet www.simap.ch, sur le site de la Fédération Française du Paysage et sur le site de la revue Le Moniteur
07.07.23	Questions des concurrent-e-s
28.07.23	Réponses du jury sur le site internet www.simap.ch
25.08.23	Date limite d'inscription (le cachet de la poste fait foi)
14.09.23	Rendu des projets
18.09 au 22.09	Expertises des projets
25 et 26.09	Jugement du concours
14.11.23	Inauguration et exposition de tous les projets remis et acceptés au jugement

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

34 projets ont été remis à l'organisateur.
Les projets sont classés par ordre d'arrivée.

01. **GENEVØBAD**
02. **UNE PLAGE**
03. **MURMURES**
04. **ELOGE DE L'OMBRE**
05. **EAUX LIBRES**
06. **LA GRÈBE HUPPÉE**
07. **SALIX QUINTET**
08. **SEICHES LÉMANIQUES**
09. **le goût du large**
10. **WE LAKE**
11. **RENDEZ-VOUS QUAI WILSON**
12. **La Pâquisarde**
13. **Tous-tes au Lac ! Feu Ô Lac !**
14. **aquaterra**
15. **DU LAC, UN PARC**
16. **REAPPROPRIATION**
17. **UN PARC LACUSTRE POUR LES PÂQUIS**
18. **RADE-EAU**
19. **MENTHE A L'EAU**
20. **600m nage libre**
21. **LES MARCHES DE THÉIA**
22. **Littorellion**
23. **THÉÂTRE LACUSTRE**
24. **LE QUAI COLVERT**
25. **HOMO LACUS**
26. **'Une promenade de ce côté'**
27. **Anse**
28. **Bois flotté**
29. **La Vague de Forel**
30. **LIGNES ET AIR**
31. **des-rives**
32. **Allô Genève !**
33. **WE WILL SUN**
34. **TREMPET**

10 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève chargé-e-s de l'assistance technique.

Le jury constate que 34 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits en respectant l'anonymat.

11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

Les expertises des projets se sont référées au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrent-e-s. Elles ont été mises à disposition du jury.

Elles ont été conduites du 18 au 22 septembre 2023 par les spécialistes conseils :

Mme Claire Mejean, Architecte-paysagiste au service des espaces verts - Ville de Genève
M. Bernard Widmer, Ingénieur en transports au service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité - Ville de Genève
M. Bertrand Roux, Ingénieur en génie civil au service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité - Ville de Genève
M. Philippe Heller, Ingénieur hydraulique spécialiste en courantologie - Hydrique Ingénieurs Le Mont-sur-Lausanne

12 JUGEMENT

1 Déroulement du jugement
Le jury a siégé au complet les 25 et 26 septembre 2023.

2 Projets admis au jugement
Compte tenu des contrôles de conformité des projets reçus, le jury décide d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

Les 34 projets sont donc acceptés au jugement.

3 Prise de connaissance des projets
Les membres du jury procèdent à une première prise de connaissance des projets en deux groupes menés par le président et la vice-présidente.

4 Projets à exclure de la répartition des prix
Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets. Le jury constate que tous les projets remis répondent au programme du concours et décide donc à l'unanimité de n'exclure aucun des projets rendus de la répartition des prix.

5 Premier tour de jugement
Après que le président a rappelé les critères d'appréciation et de jugement des projets et que tous les projets ont été analysés en deux groupes, le jury procède à une mise en commun de l'appréciation de chaque projet. Ainsi, tous les projets sont examinés, analysés et commentés sur la base des critères définis ci-dessus.

Cette analyse détaillée a permis, dans un premier temps, de classer les projets selon quatre grandes catégories (les «îles», les «épis», les «plages», les «minimalistes de bord»).

A l'issue du premier tour de jugement, 22 projets sont éliminés. Les 12 projets retenus sont les suivants :

02. UNE PLA**GE**
03. **MURMURES**
09. **le goût du large**
11. **RENDEZ-VOUS QUAI WILSON**
13. **Tous-tes au Lac ! Feu Ô Lac !**
15. **DU LAC, UN PARC**
17. **UN PARC LACUSTRE POUR LES PÂQUIS**
21. **LES MARCHES DE THÉIA**
23. **THÉÂTRE LACUSTRE**
24. **LE QUAI COLVERT**
27. **ANSE**
33. **WE WILL SUN**

6 Deuxième tour du jugement
Le deuxième jour, le jury commence par une nouvelle lecture et analyse détaillée des 12 projets retenus. Les projets sont examinés pour chaque critère de jugement. Le président procède à une synthèse des expertises métier.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après des échanges approfondis, 5 projets sont conservés. Il s'agit des projets :

02. UNE PLA**GE**
03. **MURMURES**
21. **LES MARCHES DE THÉIA**
27. **ANSE**
33. **WE WILL SUN**

7 Tour de rattrapage
Avant de définir le classement final, et après l'examen attentif de l'ensemble des projets, le jury procède à une discussion et décide de ne pas repêcher de projet.

8 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions
Après une discussion générale, et un dernier échange approfondi sur les projets restants, le jury procède au classement final des projets et attribue à l'unanimité les prix suivants, en conformité avec l'article 1.05 du programme du concours :

1er rang — 1er prix
Projet n° 21
LES MARCHES DE THÉIA Fr. 50'000.- HT

2ème rang — 2ème prix
Projet n° 03
MURMURES Fr. 45'000.- HT

3ème rang — 3ème prix
Projet n° 33
WE WILL SUN Fr. 35'000.- HT

4ème rang — 4ème prix
Projet n° 27
ANSE Fr. 30'000.- HT

5ème rang — 5ème prix
Projet n° 02
UNE PLA**GE** Fr. 20'000.- HT

13 RECOMMANDATIONS DU JURY
Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° 21 LES MARCHES DE THÉIA possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître d'ouvrage, des utilisatrices et utilisateurs et du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet précité.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

De manière générale, le jury relève la sobriété du projet mais aussi la force du concept proposé en terme de végétal, de préservation et d'utilisation du mur existant pour séparer la zone de promenade de la zone d'accès à l'eau et de détente.

Le jury demande au lauréat de retravailler et simplifier les éléments structurels d'accès à l'eau (gradins) et notamment de réduire «l'épaisseur» des bassins afin de limiter l'empiètement sur le plan d'eau.

Le projet devra composer avec le maintien du port existant tout en conservant la force de la proposition.

Dans le cadre du triptyque prairie – roselière – buvette, le projet devra être repensé. Dans le cas du maintien de la roselière, elle devra être complétée par une protection hydraulique.

L'emplacement des édicules devra être confirmé en accord avec le maître d'ouvrage.

Le jury demande au lauréat de simplifier et d'adapter la palette végétale pour une lecture plus fluide de la structure paysagère du projet et répondre aux enjeux d'entretien (simplifier les séquences végétales).

Le positionnement des stationnements vélos devra s'adapter aux évolutions du projet.

Enfin, l'aménagement de l'espace entre la digue du port et le quai devra prendre en compte une collecte facilitée des déchets.

14 APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury.

Président	M. Bertrand Vignal
Vice-présidente et représentante du maître d'ouvrage	Mme Charlotte Malignac
Membres professionnels	Mme Barbara Tirone
	M. Francesco Della Casa
	Mme Jacqueline Osty
	M. Jean-Baptiste Lestra
	M. Frédéric Bonnet
	Mme Aline Renard
Membres représentants	M. Cédric Vincent
	M. Nicolas Betty
	M. Pierre Tourvieille
	M. Thomas Lebedinsky
	M. Jean-Gabriel Brunet
Suppléant-e-s	Mme Daniela Liengme
	M. Gilles Doessegger

C LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

Projets primés par ordre de prix

1er RANG — 1er PRIX

Projet n° 21

LES MARCHES DE THÉIA

Bureau pilote

Dellacherie Neyroud Architectes
Chêne-Bougeries, Suisse
Collaborateurs
Pauline Dellacherie
Christophe Neyroud

Architectes et ingénieurs
ATLAS CONCEPTION SARL
Grand-Lancy, Suisse
Collaborateur
Nicola Laudani

Artiste-peintre, paysagiste
Marianne Herjean
Grand-Lancy, Suisse

en collaboration avec
Gaëtan Clochey, architecte

2ème RANG — 2ème PRIX

Projet n° 03

MURMURES

Bureau pilote

MSV ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME SARL
Genève, Suisse
Collaborateurs
Carmine Enrico
Alex Martins
Yves Vieuxloup

Ingénieurs
AFRY SUISSE SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Ivan Corminboeuf
Marcelo Oropeza
Yafiza Zorro
Romain Meylan
Benoît Frignani
Daniel Rinaldi

3ème RANG — 3ème PRIX

Projet n° 33

WE WILL SUN

Bureau pilote

MPH architectes
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Olaf Hunger
Franck Petitpierre
Nicolas Monnerat
Francesco Borghini
Leonita Ramiqi
Kawtar Mokssit

Ingénieurs civils et bois
Bois Initial SA
Morges, Suisse
Collaborateurs
Reto Emery
Rémy Legrand
Pascal Oulevay
Paul Chevallier

Ingénieurs civils
Chevalier SA
Morges, Suisse
Collaborateurs
Laurent Chevalier
Rafael Cortés
Arnaud Latigue

Ingénieurs en environnement
Ecosan SA
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Samuel Bocherens
Jérôme Duval
Lionel Maumary
Lionel Page
Samy Amadane

Géotechniciens, ingénieurs spécialistes en travaux spéciaux
De Cerenville Géotechnique SA
Cointrin, Suisse
Collaborateurs
Jérémie Crisinel
Raphaël Normand
Marc Nydegger,
Marie Dupays

AQUAVISION ENGINEERING SA
Ecublens, Suisse
Collaborateurs
Charlotte Dreger
Erik Bollaert

4ème RANG — 4ème PRIX

Projet n° 27
ANSE
Bureau pilote
Atelier Descombes Rampini SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Julien Descombes
Greg Bussien
Pierre Brossard
Clément Boitel
Cléo Frachebourg
Morgane Hofstetter

Ingénieurs civils
ZS ingénieurs civils SA
Onex, Suisse
Collaborateurs
Alexandre Rouvez
Baptiste Coulardot
Grégoire Soubise
Alexandre Fayen

edms sa
Petit-Lancy, Suisse
Collaborateurs
Yves Bach
Mathieu Mangola
Leticia Echevarrieta

Eclairagistes
Les Eclairagistes Associés
Lyon, France
Collaborateurs
Joseph Frey
Marion Noël
Mélissa Dupart
Corentin Guichard

Ingénieurs environnement
BMG Solution
Genève, Suisse
Collaborateurs
Mathias Girel
Matthieu Bellina

5ème RANG — 5ème PRIX

Projet n° 02
UNE PLAGE
Bureau pilote
Pascal Heyraud Sàrl
Neuchâtel, Suisse
Collaborateurs
Adélie Aeberhard
Emilen Aubert
Ariane Delemer
Jeanne Fouillet
Pascal Heyraud
Mounia Latour
Enrica Pastore

Ingénieurs génie civil
Ingegneri pedrazzini guidotti sagl
Lugano, Suisse
Collaborateurs
Andrea Pedrazzini
Eugenio Pedrazzini
Roberto Guidotti

Economie de l'eau et ingénierie fluviale
beffa tognacca sagl
Claro, Suisse
Collaborateur
Christian Tognacca

Eclairagistes
Lumière Electrique / Les Ateliers du Colonel SA
Lausanne, Suisse
Collaboratrices
Audrey Lambiel
Cécile Klaus

Ingénieur en environnement
Oikos – Consulenza e ingegneria ambiantale Sagl
Carasso, Suisse
Collaborateur
Alberto Conelli

Puis par ordre d'arrivée

Projet n° 01
GENEVØBAD
Bureau pilote, Architectes
Metron Bern AG
Berne, Suisse
Collaborateurs
Vincent Huron
Andreas Oldenburg
Luisa Tschumi
Elmar Brülhart
Alexandre Roulin

Ingénieurs conseils
JMJ Ingénieurs conseils Sàrl
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Julian Achipiz
Jean-Marc Luisoni
Guillaume Marmier
Steve Monthoux
Florian Tas

Projet n° 04
ELOGE DE L'OMBRE
Bureau pilote, Architectes et ingénieurs
OFFICINA DEL PAESAGGIO SAGL
Lugano, Suisse
Collaborateurs
Sophie Agata Ambroise
Tommaso Sartorio
Cinzia Capalbo

Ingénieurs
INGENI SA
Grand-Lancy, Suisse
Collaborateurs
Jérôme Pochat
Gabriele Guscetti
Gahima Gahigiri

Projet n° 05
EAUX LIBRES
Bureau pilote, Architectes-paysagistes
VIMADE Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Tanguy Vitry
Antoine Marais
Derek Decroux
Lionel Lauck

Ingénieurs civils et conseils
CERA SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
David Mermod
Olivier Dénéréaz
Le COLLECTIF Sàrl
Carouge, Suisse
Collaborateurs
John-Alexandre Sinclair Magnin
Giomar Diaz
Jules Goy
Citec Ingénieurs Conseils SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Fabrice Etienne
Philippe Gasser
Francesco Bruno
Mathieu Mugnier
Karine Bourgoies

Bureau d'études et de conseils en environnement
Viridis environnement Sàrl
Petit-Lancy, Suisse
Collaborateurs
Christian Meisser
Cédric Pochelon

Architectes
ADAo Architectes Sàrl
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Nicolas Deville
Yasmine Serrai
Haute école spécialisée HEPIA
HES-SO Genève
Genève, Suisse
Collaborateur
Zsolt Vecsernyes

Projet n° 06
LA GRÈBE HUPPÉE
Bureau pilote
Architecte-paysagiste
FORSTER-PAYSAGE sàrl
Prilly, Suisse
Collaborateurs
Jan Forster
Simon Cerf-Carpentier
Michele Falco

Ingénieurs civils
Dr Lüchinger + Meyer Ingénieurs Civils SA
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Etienne Bouleau
Dr Andrea Bassetti

Projet n° 07
SALIX QUINTET
Bureau pilote, Architectes
Atelier Bonnet Architectes sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Mireille Adam Bonnet
Pierre Bonnet
Steven Beuc
Cynthia Pruvost

Ingénieurs
B+S INGENIEURS SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Joachim Bourgeois
Marcio Bichsel

Architectes paysagiste solutions environnement
Clément Depreade – Architecte paysagiste solutions environnement
Genève, Suisse
Collaborateurs
Clément Deprade
Axel Abensur

Projet n° 08
SEICHES LÉMANIQUES
Bureau pilote, Paysage urbanisme territoires
ALTITUDE 35
Saint-Denis, France
Collaborateurs
Benoît Barnoud
Clara Loukkal
Daniele Franzi
Manon Vandenbussche
Noémie Puyo
Anourak Visouthivong
Alice Dumestier

Ingénieurs Conseils
MONOD – PIGUET ET ASSOCIÉS
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Olivier Tappy
Nicolas Simon

Projet n° 09
le goût du large
Bureau pilote, Paysage et communication
pleineterre paysage et communication sàrl
Les Acacias, Suisse
Collaborateurs
Valérie Hoffmeyer
Robin Ossent
Adrien Erny

Architectes
Omarini Micello Architectes SA
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Yves Omarini
Denis Sermaxhaj

Ingénieurs
ab ingénieurs SA
Thônex, Suisse
Collaborateurs
Laetitia Vulliez
Thomas Coosemans
Adela Portillo Lopez

Biologie appliquée
GREN Biologie appliquées Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateur
Alain Demierre

Projet n° 10
WE LAKE
Bureau pilote, Architectes
KEPHAS & PARTENAIRES SA
Les Acacias, Suisse
Collaborateurs
André Vallon
Rémy Markovitch
Alexandre Fiorino
Elham Vallon

Ingénieurs
SBING SA
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Silvio Bartoli
Simon DuPasquier
Nicolas Thévoz

Projet n° 11
RENDEZ-VOUS QUAI WILSON
Bureau pilote, Paysages et territoires
STUDIO MINT
Genève, Suisse
Collaborateurs
Marion Festal
Thomas Boyer

Architectes
Bach Mühle Fuchs GmbH
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Elena Lurati
Philippe Grossenbacher

Ingénieurs
Sollertia, Ouest SA
Saint-Sulpice, Suisse
Collaborateurs
Pierre Laurencet
Francesca Mietta

Projet n° 12
La Pâquisarde
Bureau pilote, Architectes
Dijkhuizen Gorjat Architectes Associés
Genève, Suisse
Collaborateurs
Valentin Calame
Vincent Gorjat
Steve Dijkhuizen

Ingénieurs civils
Perret-Gentil SA
Yverdon-les-Bains, Suisse
Collaborateurs
Nicolas Bize
Christian Burkhard

Projet n° 13
Tous-tes au Lac ! Feu Ô Lac !
Bureau pilote, Architectes
Studio Paola Viganò, entreprise individuelle
Milan, Italie
Collaborateurs
Paola Viganò,
Tommaso Pietropolli,
Simona Bodria,
Valentina Morgante
Giulia Maida

Ingénieurs
CSD INGENIEURS SA
Lancy, Suisse
Collaborateurs
Nicolas Gouneaud
Laurent Hafiz
Humberto Lopez-Paredes

Projet n° 14
aquaterra
Projet pilote, Architectes paysagistes
Skala Landschaft Stadt Raum GmbH
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Samuel Eberli
Julie Holmok

Ingénieur civil
Baukonstrukt AG
Zürich, Suisse
Collaborateur
Marc Althaus

Projet n° 15
DU LAC, UN PARC
Bureau pilote, Architectes paysagistes
HBLA – Hugo Bruley Landscape Architecture
Paris, France
Collaborateurs
Hugo Bruley
Julia Borredon
Benjamin Lampaert

Ingénieurs Conseils
WSP – BG Ingénieurs conseils SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Nicolas Rist
Khalid Essyad

Projet n° 16
REAPPROPRIATION
Bureau pilote, Concepteurs d'ouvrages d'art
INGPHI Concepteurs d'ouvrages d'art
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Philippe Menétrey
Perrine Salvat
Nhien Nguyen
Ninh Tran
Hugo Crespo
André Claro

Architectes paysagistes
ARRABAL Architecte paysagiste Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Federico Gonzalez Leone
Valeria Pagani
Lucie Masset

Projet n° 17
UN PARC LACUSTRE POUR LES PÂQUIS
Projet pilote, Architectes paysagistes et urbanistes
IN SITU PAYSAGES ET URBANISME SAS JALBERT ET ASSOCIÉS
Lyon, France
Collaborateurs
Emmanuel Jalbert
Stéphane Dubourg
Anaïs Berthome
Marie Chanel

Ingénieurs
T ingénierie Genève SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Thierry Delémont
Laurent Gaudry

Architecte
DIETMAR FEICHTINGER ARCHITECTES SELAS
Montreuil, France
Collaborateur
Dietmar Feichtinger

Ingénieurs écologiques
BIOTEC Ingénierie écologique
Lyon, France
Collaborateurs
Nicolas Debiais
Philippe Adam
Cécile Dauriat
Ghislain Huyghe

Créateurs lumière
BOA LIGHT STUDIO
Vincennes, France
Collaborateurs
Jean-Marie Priol
Fabienne Maman
Nedir Benkhelifa
Elodie Thines
Claire Chevallier
Neyda Omar

Projet n° 18
RADE-EAU
Bureau pilote, Architectes
Conforti Carrière architectes SNC
Martigny, Suisse
Collaborateurs
Céline Carrière
Louis Conforti

Ingénieurs
SABERT Bureau d'ingénieurs SA
Bernex, Suisse
Collaborateurs
Niki Beyer Portner
Jacob Rouiller
Aricia Roux
Hugo Guisolan

Visualisation & Architecture
Basile Sordet Visualisation & Architecture
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Basile Sordet

Projet n° 19
MENTHE A L'EAU
Bureau pilote, Architectes
FdMP architectes SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Oscar Frisk
Christophe Pidoux
François de Marignac
Emeline Debackere Gutierrez
Maxime Lécuyer
Valentin Marmet
Maria Spada
Karen Triboux

Ingénieur
ESM Ingénierie SA
Genève, Suisse
Collaborateur
Jérôme Ponti

Projet n° 20
600 m nage libre
Bureau pilote, Architectes paysagistes
ECHO – atelier paysage & territoire
Genève, Suisse
Collaborateurs
Arnaud Gil
Anaëlle Centeno
Sacha Gigant
Hugues Lepesant

Architectes
BCRarchitectes
Carouge, Suisse
Collaborateur
Vincent Roesti

Ingénieurs civils
MDB ingénieurs civils associés SA
Petit-Lancy, Suisse
Collaboraturs
Urs Burkhard
Luc Fortis

Architectes
ARCHITECTURE RADIANCE 35
Liège, Belgique
Collaborateurs
Raphaël Girouard
Isabelle Corten

Ingénieurs en environnement
OEKOSKOP SA
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Gabriel Gerber

Ingénieurs hydrauliques durables
AQUAVISION ENGINEERING SARL
Ecublens, Suisse
Collaborateurs
Charlotte Dreger
Erik Bollaert

Projet n° 22
Littorellion
Bureau pilote, Architectes
Bachelard Wagner BSA AG
Bâle, Suisse

Ingénieurs
Gruner SA
Renens, Suisse
Collaborateurs
Alexandre Vela Giro
Thomas Michaud
Michaël Rusconi

Projet n° 23
THÉÂTRE LACUSTRE
Bureau pilote, Architectes paysagistes urbanistes
La Comète B-612 sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Kim Pittier
Nicolas Waechter
Felix Brüssow
Ana Ferrer
Neil Alabret

Ingénieures environnement et hydraulique
HOLINGER SA
Ecublens, Suisse
Collaboratrices
Martina Küng
Sarah Arnold
Tahina Bachmann

Architectes
Kunik de Morsier architectes
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Guillaume de Morsier
Valentin Kunik
Justine Taillard
Flavien Ducor

Historienne en architecture
Pauline Nerfin
Onex, Suisse
Collaboratrice
Pauline Nerfin

Ingénieurs
SGI INGENIERIE SA
Plan-les-Ouates, Suisse
Collaborateurs
Marc-André Mottier
Michaël Dalin
Milad Daneshvari
Emmanuel Grounauer

Projet n° 24
LE QUAI COLVERT
Bureau pilote, Designer et Architectes
BUREAU I Daniel Zamarbide sarl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Daniel Zamarbide
Carine Pimenta
Galliane Zamarbide
Pierre Musy
Tanja Reichmuth
Eleni Charcharidou
Jeremy Morris

Ingénieurs en environnement
Ecotec environnement SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Sophie Meylan
Emmanuel Renou
Amael Paillex

Ingénieurs civils
Thomas Jundt ingénieurs civils SA
Carouge, Suisse
Collaborateur
Gaston Krüger

Projet n° 25
HOMO LACUS
Bureau pilote, Architectes paysagistes
UNIOLA AG
Genève, Suisse
Collaborateurs
Raymond Bulliard
Isabelle Chevalley

ImmoConsult
Emch + Berger AG
Genève, Suisse
Collaborateurs
Didier Robyr
Einar Gudmundsson

Projet n° 26
'Une promenade de ce côté'
Bureau pilote, Architecte paysagiste
Architecture Land initiative
Genève, Suisse
Collaborateurs
Dieter Dietz
Joshua Guiness
Zoé Lefèvre
Kent Mundle
Léonore Nemec
Guillaume Othenin-Girard

Architectes paysagistes
Ganz Landschaftarchitektinnen GmbH
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Daniel Ganz
Martin Aeschbacher

Ingénieurs
Triton Ingenieure AG
Uster, Suisse
Collaborateurs
Eduard Schiebelbein
Damian Nüssler
André von Aarburg
Lionel Holzer
Maria-Simona Schiebelbein

Projet n° 28
Bois flotté
Bureau pilote, Architectes paysagistes
DESBOIS DUVERT SNC
Lausanne, Suisse
Collaboratrices
Alice Duvert
Mérine Quque

Architectes
Henri Mardi Architectes Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Raphaël Pache
Zeno Cattani

Ingénieurs
SYNAXIS SA
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Clément Protté
Eric Gysin
Ricardo Ferreira

Projet n° 29
La Vague de Forel
Projet pilote, Architectes
GIVE Architecture Sàrl
Chêne-Bourg, Suisse
Collaborateurs
Dusan Velebit
Nicolas Dürr
Iva Dragojevic
Teodora Joksic
Jana Stupavski
Francisco Jofre
Thibault Charbonney
Mylène Froidevaux

Projet n° 30
LIGNES ET AIR
Bureau pilote, Architectes
PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES
Genève, Suisse
Collaborateurs
Pierre-Alain Dupraz
Nicola Chong
Baris Kansu
Chloe Masse
Kelly Arystaghes
Alban Rozier
Matthieu Rapin
Architectes paysagistes
In Situ SA
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Emmanuel Tonetti
Marie-Pauline Cryonnet

Ingénieurs conseils
Perreten & Milleret ingénieurs conseils SA
Carouge, Suisse
Collaborateur
Jean-Jacques Megevand

Ingénieurs
RC Ingénierie SA
Plan-les-Ouates, Suisse
Collaborateurs
Renaud Buhl
Filippo Contestabile
WAYS Ingénierie Sàrl
Ecoteaux, Suisse
Collaborateurs
Steve Tombez
Nicolas Michel

Ingénieurs paysage et nature
Avis Vert Sàrl
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Claude Bouscaillou
Marion Paluzzano

Projet n° 31
des-rives
Bureau pilote, Architectes
Prati architectes sia fas
Genève, Suisse
Collaborateurs
Enrico Prati
Massimiliano Marzoli

Ingénieurs civils
OU3 SA
Thônex, Suisse
Collaborateurs
Amandine Jaeger
Vivien Duhem

Projet n° 32
Allô Genève
Bureau pilote, Architecte indépendant
Benoît Meylan
Vevey, Suisse
Collaborateur
Benoît Meylan

Architecte indépendant
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Pedro Maiurano

Ingénieur civil indépendant
Berne, Suisse
Collaborateur
Romain Schindelholz

Projet n° 34
TREMPET
Bureau pilote, Architectes
M10 architectes SA
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Steve Amez-Droz
David Cea
Mattia Pasinelli
Aya Essaoudi
Juliette Colomb
Kemmett Saunders

Ingénieur
SR ING Sàrl
Savigny, Suisse
Collaborateur
Sten Rettby

D PROJETS PRIMÉS

Projet n° 21
LES MARCHES DE THÉIA
Dellacherie Neyroud Architectes

Projet n° 03
MURMURES
MSV ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME SARL

Projet n° 33
WE WILL SUN
MPH architectes

Projet n° 27
ANSE
Atelier Descombes Rampini SA

Projet n° 02
UNE PLAGE
Pascal Heyraud Sàrl

1er RANG — 1er PRIX

Projet n°21

LES MARCHES DE THÉIA
DELLACHERIE NEYROUD ARCHITECTES

Le projet LES MARCHES DE THÉIA, lauréat du concours du quai Wilson propose une réponse juste et intense aux questions se posant sur ce site depuis tant d'années.

Le groupement lauréat a construit son projet autour d'un récit identitaire, puisant à la fois des inspirations dans les références mythologiques liées à l'eau, dans la réinterprétation des formes des carrières lacustres genevoises mais surtout dans la mise en valeur et la préservation d'une vue unique, simple et puissante sur le lac, la chaine des Alpes et le Salève, réconciliant et préservant ainsi pour des décennies, la mise en scène de ce paysage.

Le jury a fortement apprécié le parti pris du groupement mettant l'horizon, ses différents plans géographiques, la poétique du lac, l'évocation d'une possible baignade et la déambulation posés comme des éléments centraux de la réponse.

L'équipe propose d'installer un contact plus intense avec le lac, en déposant de grands gradins en pierre sur la grève, prolongés dans l'eau par des «bassins» lacustres de différentes proportions, invitant tout un chacun et de tous âges, à la pause, à la contemplation, à la baignade ou à la simple trempette.

De l'autre coté du muret existant, ce nouveau quai ouvre une grande scène de vie sur le plan d'eau, offrant de multiples pratiques et usages, tout en renforçant la découverte et le contact unique que propose le quai Wilson au lac et à son horizon, patrimoine immatériel en partage de tous les Genevois et Genevoises.

Cette simplicité de l'acte de projet réconciliera un peu plus le quai et les quartiers avec son lac.

En retrait, la grande promenade accueillera la plantation de grands arbres disposés aléatoirement dans un jardin plage, en complément de l'alignement existant, plantés sur la grande pelouse actuelle, proposant ainsi une continuité visuelle arborée affirmée avec le parc Mon Repos et les Bains des Pâquis.

Entre ces deux structures fortes, d'usages et de paysage, le promeneur vivra une expérience intense renouant avec des quais relationnels, événementiels, équipés et disposés élégamment à l'entrée de la Rade de Genève.

Une grande étendue écologique lacustre, des buvettes et des placettes viendront ponctuer les promenades et faire de ce quai, un nouveau lieu de destination incontournable des Genevois et Genevoises et au-delà.

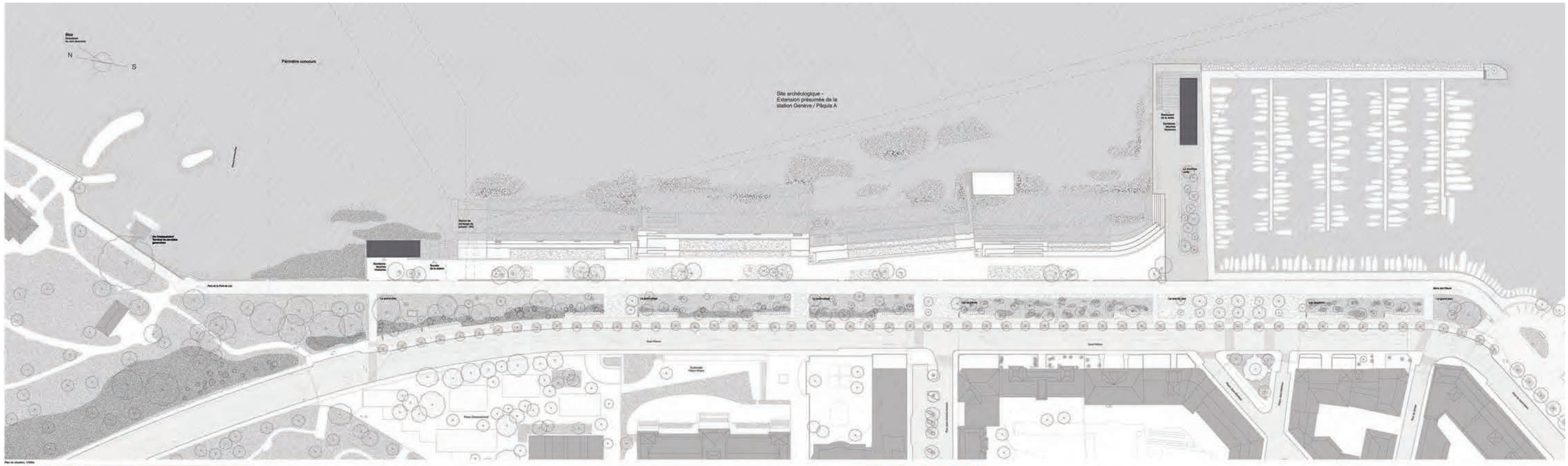

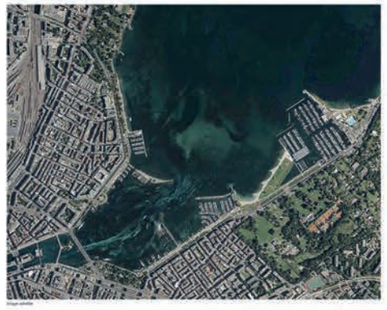
Image satellite

Aménagement Mouille (Quartier de rumeur) sur le lac Genève, 2010.

LES MARCHES DE THÉIA
Au seuil du lac

Genève et le grand paysage - prélude

À mesure qu'elle se développe, Genève se définit à trouver les paysages qu'elle donne à voir.
Le site d'intervention bénéficie d'une situation de proxi sur la rade. Il est le premier accueil urbain depuis le lac ; depuis la terre, il ouvre sur l'étendue fluviale et le grand paysage.

Sur le Quai Wilson, le rata dialogue avec un horizon qui pourrait bénéficier d'un aménagement piétonnier. Ici, ce regard en pied dans les tournes du bout du lac, là où l'on peut parfois contempler les fronts voagers décrire la côte pour arriver à Lausanne depuis le Jura. C'est une opportunité singulière pour le promeneur de changer d'échelle de perception et de se projeter dans une géographie plus large.

"La géologie, origine et ressource : il ouvre le local sur son dépassement."
François Walter, Pour du paysage ou l'expérience de l'espace, 2013

Le plus souvent, les promenades de la rade regardent la rade et l'on se connecte ou, dans la ville, depuis le quai Wilson, le grand paysage nous fait considérer la ville dans la vastitude du lac, qui nous la 2 l'amplient et lie diversité du lieux.

LES MARCHES DE THÉIA
Au seuil du lac

Genève et le grand paysage - prélude

À mesure qu'elle se développe, Genève se définit à trouver les paysages qu'elle donne à voir.
Le site d'intervention bénéficie d'une situation de proxi sur la rade. Il est le premier accueil urbain depuis le lac ; depuis la terre, il ouvre sur l'étendue fluviale et le grand paysage.

Sur le Quai Wilson, le rata dialogue avec un horizon qui pourrait bénéficier d'un aménagement piétonnier. Ici, ce regard en pied dans les tournes du bout du lac, là où l'on peut parfois contempler les fronts voagers décrire la côte pour arriver à Lausanne depuis le Jura. C'est une opportunité singulière pour le promeneur de changer d'échelle de perception et de se projeter dans une géographie plus large.

"La géologie, origine et ressource : il ouvre le local sur son dépassement."
François Walter, Pour du paysage ou l'expérience de l'espace, 2013

Le plus souvent, les promenades de la rade regardent la rade et l'on se connecte ou, dans la ville, depuis le quai Wilson, le grand paysage nous fait considérer la ville dans la vastitude du lac, qui nous la 2 l'amplient et lie diversité du lieux.

Image satellite

Aménagement Mouille (Quartier de rumeur) sur le lac Genève, 2010.

Genève - coupe de principe

Genève - vues et ambiances

Le projet s'appuie sur une démarche complémentaire : la réinterprétation de la promenade historique et le prolongement du quai actuel sur le lac à travers un aménagement de quais arborés en deux branches.

La promenade

Conserver dans sa structure, la promenade est travaillée pour réconcilier son potentiel d'usage et son caractère végétal afin de pouvoir créer un dialogue avec ce nouvel espace de toagrade qui le sera alternant.

L'espace plantif actuel est élargi afin de créer une pomoldi végétale entre le quai et le lac. Le cheminement piétonnier est déplacé vers le lac afin de dégager un vast espace public plantif répondant à la ponmalde constituée au-delà du mume. A l'alignement d'arbres historiques (les platanes arbustés) est adossé un second alignement. Son implantation, par la diversité des essences, leur densité et leur disposition, cherche à établir une continuité sono la Pierc Mon Repos, que l'on voient étendre le long de la promenade confèlent un fort caractère végétal au nouveau tridiaire.

La stratégie de conservation végétale est particulier par la conservation des sotoapiées ouvelles rent le lac depuis les centralités urbaines du quartier des Pâquis, telles que la place de la Navigation, la place Pleinfaisnou, la rue Jean Jaquet ou encore la place Châteaubriand. Pour habiter le langueur, la promenade est décomposée en plusieurs séquences dont la densité diminuf progressivement à mesure que l'on progresse vers les quais du Mont-Blanc. Le mund historique en pierre est préservé. Plusieurs sculptures à l'échelle du piétons sont travaillées, pour constituer des ajouts, entre le mouvt espace de baigrade et la promenade. Abaissé par le léger réajustement du niveau de la promenade, le mvert est une horitère décale qui protéd une intimité mesuale entre l'espace dynamique de la promenade et l'espace statique au contact du lac.

Schéma - vues et ambiances

Le Port

L'intervention sur le quai Wilson est une opportunité de réaménager le port existant. Hérité d'une vague de production, son destin oppelé à une opération qui répondra davantage aux langage urbain des quais. Le projet vise d'urb pour à rééquilibrer les bouvelles ensiamos par un nouveau bâtiment au contact de la zone de baigrade et d'autre part à inventer la position des pontons, en cohérence avec le nouveau quai. Le projet propose de conserver la Cabane de l'Église actuelle dont l'âme d'accès, le réaménagement des pontons ne crée aucun problème de bréquentation majorée des foiteaux.

Schéma - réaménagement du port Wilson et aménagement du quai Wilson, 1/500

L'élargissement des quais

Par delà le mur, la surface jagadie sur la rab s'étiecle en deux parties. Une zitée, estimée au port et des aménarchements aligdés le long de la promenade, au contact du mvert existant. La forme qui en résulte crrente le projet en direction du grand paysage. Ces deux éléments vont pontoiss à leur extrémité d'un bâtiment construit où l'on retrouve les sotéléstons nécessaires à la nouvelle réquentation du lieu (restaurant, buvette, copoire, sanitaires, vestiaires...). Dans le contexte urbain de cette intervention, cet ensemble vient parachever le principe d'élargissement amorcé sur le Quai du Mont-Blanc, au niveau du détaccoiller de la CGN.

Au-delà du contexte et de sa densité urbaine forte, le projet choisite une compréhension résolument urbaine pour les éccès à l'eau, pour plusieurs raisons :
1. La diversité d'usage des heux : l'aménagement du quai Wilson doit permettre son à la fois du baigneur et du promeneur.
2. Si la baigrade est prolongée environ cinq mors dans l'eraie, le quai lui est parrouru en sontiss ; nous devons proposer un aménagement cérédant, permettant à la promenade de rejoindre le lac. Ce lieu de rencontre doit pouvoir accueillir des séiertiles hors water sans évoquer un décor de plage aux parasols fermés.
2. L'ouverture sur le paysage vers ! Le paysage décrit en présentiale appelle une simplicité formelle qui soit à mêmo de ne laisser une place importante et de rendre possible un état de contemplation lacuneux.
Le vélogie utilisé consiste donc une hauteurur mesuée formelle entre la promenade et le quai, afin de ne pas créer d'effet de « coupe » et le sofcrétté (liée à la promenade et au paysage. C'est ainsi le souhait d'établir l'aménagement du Quai Wilson dans une perspective dynamique et malléable qui puisse pérdurer et structurer l'évolution future de la ville.

Enfin, la typologie des marches vient trouver un sécuéissement dans les parties immergées du projet. Dans son histoire, la ville a mis un pied dans l'eau avec les mêmes résistances que les cordées ouvrières de Pregny-Chambésy, représentées comme un élément remarquable du paysage Genevois par Ferdinand Hodler. Ces cordées, qui ont été le lieu de vie et de travail, ont un environnement dont on n'est pas sûrement, riche d'un imaginaire mais aussi d'un potentiel d'architecture ; les fonds lacuvrres. Le projet s'appuie sur cet héritage pour accompagner le baigneur dans l'eau, et proposer une expérience ancjdote du lieu et de l'accèlité.
Cela se traduit par des terrasses et des cheminements, un accès à une plateforme émergée, des hauteurs de hauteurs variables, étant on les ! Ces éléments ne constituent pas seulement des marches, mais des parties d'un environnement de contemplation pour les baigneurs, une transition directe du projet dans le lac, une vrrtiqs singulière, lisibilité et diversité d'un dispositif de baigrade générieux.

À l'image de la promenade, les aménagements lacustres sont eco-sous-paisaoures de végétation sous formes et à l'évolution plus flexibles. Les fonds étant permettrés recouverts de galets de rivières. Ils peuvent nécessairé une fertilisation naturelle et encouvagée par plusie en jouer des aménagements et faciliter les interstices des constructions sous jacentes.

Les séquences paysagères

Le projet, par son échelle et sa nature, appelle une linéarité de séquences paysagères qui se déclinent le long de la promenade ainsi que sur le bâtie et les aménarchiments, jusque dans les parties immergées.

L'ombre des pins au seuil du lac

Dentiste le mvert historique les silhouettes des grands pins parasol fort entassés sur l'ancien cimenti tronsci des marches. Ils ponctuent la continuité végétale et dispersent de l'ombre et d'une fraîcheur, accentuées par des petites zoiges de graviers à leur pied qui renforcent ce caractère permeable d'un espace qui demeure résolument urbain.

Urrivers paysager :

Pinus pinea

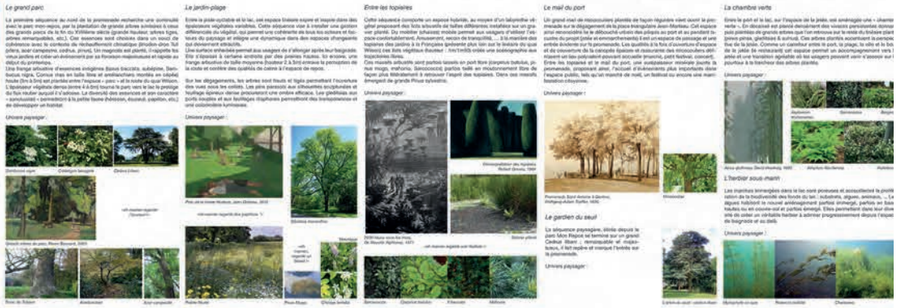
Sorbus aucuparia
Cotinus coggygria 'Rubrifolius'
Ulmus x hollandica 'Dodoens'
Pinus nigra
Pinus pinea
Ficus carica
Ficus ficus
Ficus pumila
Ficus rupestris
Ficus sagittata
Ficus sarmentosa
Ficus tikoua
Ficus repens
Ficus sp.
Ficus sp.
Ficus sp.

Vue depuis le jetée

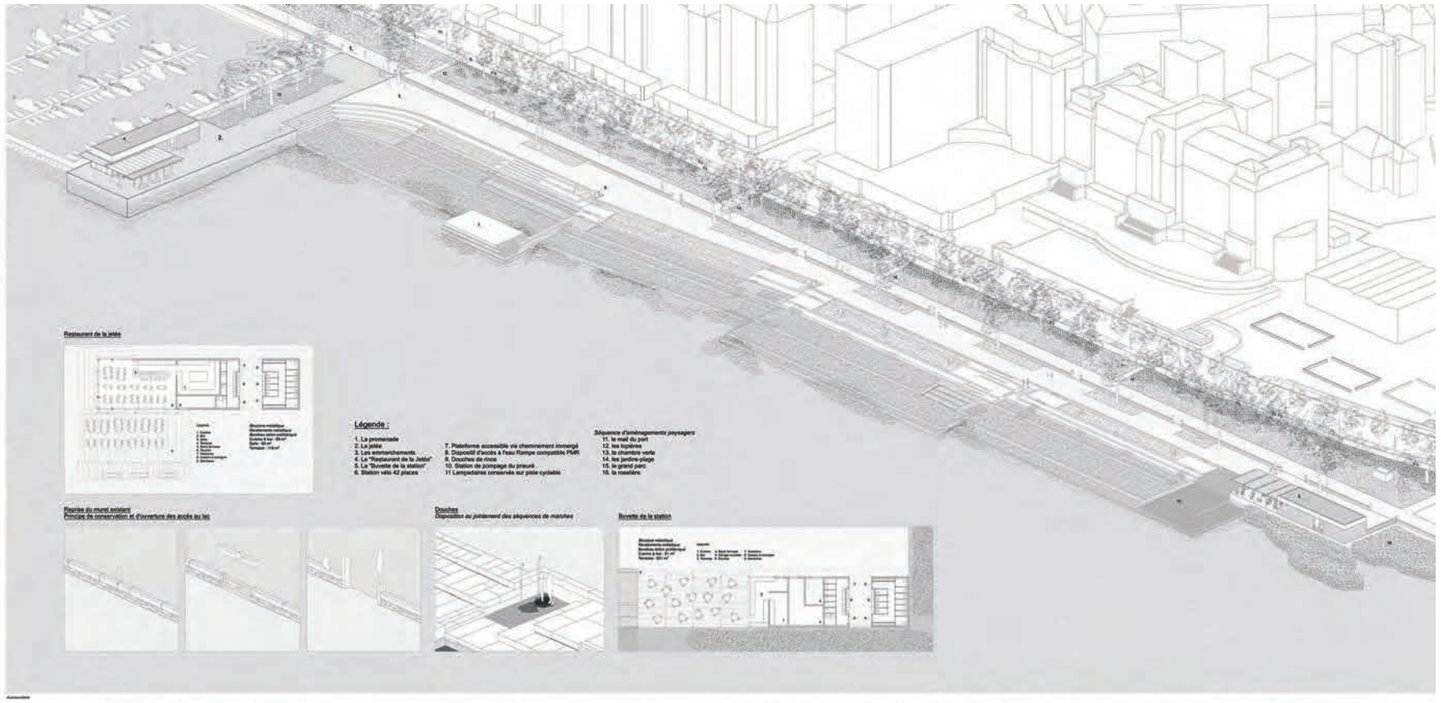

Axonométrie

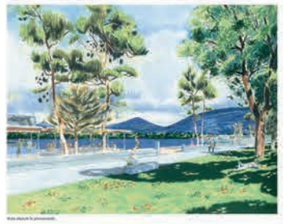

Vues depuis le promenade

Phasage

Le projet se déroule en deux grandes phases, comportant elle mêmes plusieurs étapes.

La phase A intéresse les aménagements terrestres. Le chantier peut être approvisionné par barge depuis le lac, afin de limiter au maximum le trafic routier et les nuisances du chantier sur la ville.

Le chantier se déroulera sur la moitié ouest d'une voie de travail prélevé sur le nouvel aménagement. Les passant peuvent donc, éviter le trafic actuel est se diriant sur le nouveau sens-piéton et longant ainsi le chantier fini au réaménagement fond du quai. L'anticipation des nuisance et des problématiques d'utilisation du site durant la mise en oeuvre permet de promouvoir une réputation antibrétrique pour la ville à toucre un cliochier populiel, et peu contemgnier pour la ville et les citadins.

Schéma - phasage du chantier

Structure interne des aménagements

L'aménagement est constitué de bons plans séparés par des arrachements en pente minoagrie et un ammanchement en pierres de taille sur la partie émergée. Le bricolge du gisement du déposoir vers le large est réalisé avec la partie basse du bottombas, où le niveau de pépiplanches côté quai sera conservé et réduit en hauteur.

Schéma - aménagements du chantier

Nature des sols

Pierres de taille

La pierre de taille utilisée dans le projet provient idéalement d'une carrière située proche du lac, afin d'efficiaer le plus grâce au transport par voie lacustre.

Les pierres ne sont taillées que sur les faces visibles, soit la zone de marche et de contre-marche, les autres faces restent rugueuses pour s'ajouner que les blocs ne glissent pas les uns sur les autres. Le jointoie s'effectue sur des lignes de pierres, permettant un réglage fin de la planimétrie des marches et de l'alignement des rives.

La mise en oeuvre des arrancchements avec notamment les zones de "terrasses" en gradins vise à optimiser le volume de pierre de taille pour la réalisation des quais.

Courantologie

La falaise prolondeur du Petit-Lac au, droit du projet et le réaménagement progressif de ce dernier en approchant de l'embouchure du Léman, permet d'avoir un courant relativement stable dirigé du nord au sud. Le fondeur réduits de la lame d'eau permet d'éviter les phénomènes de fort courant dû aux différences de densité liés des changements de température de l'eau, ceux-ci pouvant être fréquents dans le Grand Lac.

La lame d'eau sous réduite nous permet de dérivier aux épis, de manière à avoir un flux permanent, permettant une évacuation constante des complfeuil et d'éviter les zones de stagnation.

Mobilités

Les mobilités du projet s'répartent sur la proximeale existante : le flux piéton conserve sa surface de déambulation ainsi que ses accès. A la piste cyclable dédiée sera son adossées des épingles à vélo de manière récurrente le long du quai. Le stationnement des voitures sera dévié sur ambérrdés de la promenade. L'arrêt de bus "Cité Chateaubriand" est géométrquement réaménagé et un espace est créé devant la jetée des Bains-des-Paquis pour l'ajout potentiel d'un nouvel arrêt.

Extrait - plan & coupe sur plateforme, 1/250e

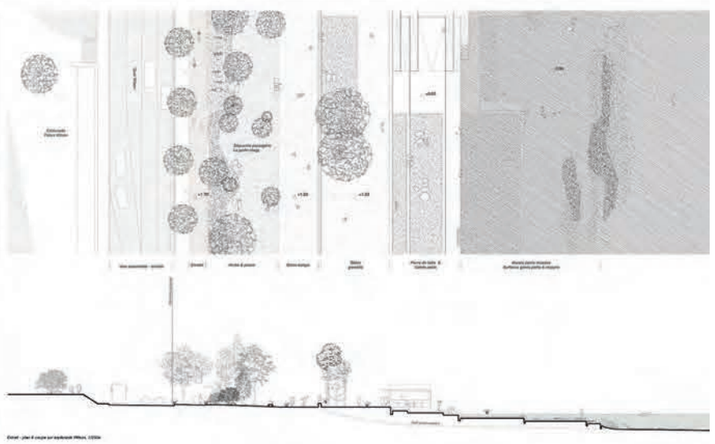

Extrait - plan & coupe sur keyboard-Wharf, 1/250e

2ème RANG — 2ème PRIX

Projet n°03

MURMURES
MSV ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME SARL

La proposition est extrêmement radicale, simple et lisible. Elle met en évidence, en l'amendant considérablement, la principale qualité de l'espace du quai Wilson existant, c'est-à-dire son unité et le dégagement qu'il offre à une échelle géographique, sur le grand paysage du Léman. Le jury a particulièrement apprécié le maintien, et même la sublimation, de cette échelle magistrale, sur une longueur unitaire de plus d'un demi-kilomètre inédite sur tout l'environnement du petit lac et de la Rade.

Le moyen pour tenir cette mesure paysagère est élémentaire, puisqu'il consiste à «sublimer» le mur existant en arasant la promenade au niveau de sa couvertine. Interpréter cet ouvrage patrimonial en lui donnant le rôle principal dans la définition de l'horizon et du rapport à l'eau est une manière manifeste de lui rendre hommage. D'une limite, le mur devient la ligne qui souligne le paysage. Toute la coupe du quai est unifiée et mobilisée pour devenir la promenade de bord de lac, prolongée par des emmarchements de pierre qui donnent, sur toute la séquence, un accès égal à l'eau. La disposition du végétal, qui crée non pas un alignement continu mais une série d'alcôves et de bosquets, donne une belle profondeur à la promenade, et différencie les appropriations possibles dans l'épaisseur du quai au lac, en contrepoint de la régularité des marches.

Le jury a apprécié la clarté du concept, susceptible d'accueillr des modifications sans perdre l'idée directrice.

Néanmoins, les membres de la commission ont jugé, d'une part, que l'intégration physique du mur dans le remblai pouvait poser des questions constructives, mais surtout d'instruction réglementaire quant à l'interprétation de la qualité patrimoniale de l'ouvrage, mais aussi que l'extrême régularité du motif ne suffisait pas à diversifier les manières d'accéder à l'eau pour tous les publics. Les marches tombent ainsi un peu trop directement dans l'eau, et une partie du public pourrait ne pas se retrouver dans ce dispositif continu.

PLAN SITUATION - 1:500

Dans le repos du soir
Je n'entendis plus rien
Excepté la montagne.

Philippe Bréham

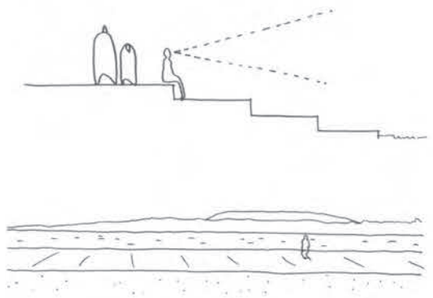

I D E N T I T É

- "Ceci est..." un quai, pas des bains, pas une plage,
- Un quai qui regarde vers l'est, vers le Levant à l'échelle de la rade,
- Un quai urbain issu du XIXème siècle avec son écriture classique, son ordonnancement, sa matérialité qui suggèrent de s'inscrire dans une continuité.

C O N N E X I O N S

- 5 connexions avec le quartier des Pâquis à affirmer,
- 5 connexions avec des caractéristiques urbaines différentes pouvant définir au futur passages, placettes et parc,
- 5 connexions, 5 rampes en relation directe avec le lac permettant à tous d'accéder en tout temps à l'eau.

V É G É T A T I O N

- Prolonger le parc Monrepos.
- Renforcer en doublant la présence végétale (60 arbres supplémentaires).
- Offrir une variété d'essences, de ports et d'ombres en complément de l'alignement existant,
- Permettre des dispositifs spatiaux et des usages variés et conviviaux.

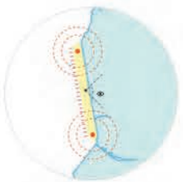

E Q U I P E M E N T

- 2 buvettes aux extrémités du quai pour libérer la vue,
- 2 buvettes qui complètent les équipements de la rade,
- 2 buvettes qui regroupent wc publics, casiers et bar,
- 500 places vélos le long de la piste cyclable pour un accès optimal et sécurisé.

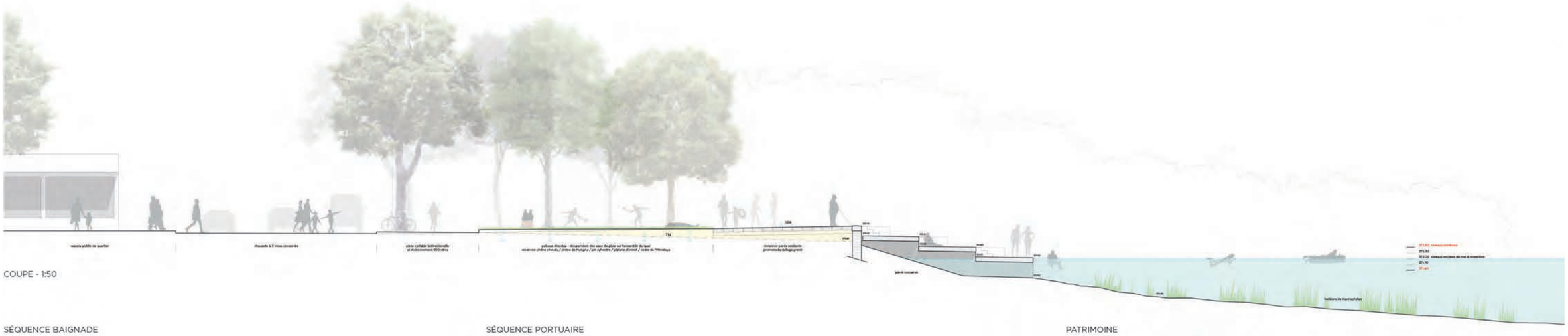

COUPE - 1:50

SÉQUENCE BAIGNADE

3 passages (Monrepos, Wilson et Gautier) permettront de connecter directement le quartier des Pâquis avec "le quai de la baignade".

- 530 mètres d'accès à l'eau pour tous.tes.
- Tapis généreux de 12 mètres de large traversant le quai et se terminant par une descente progressive pour les personnes handicapées.
- Entre ces passages de grandes étendues engazonnées offrent des surfaces de délassement ombragées et polyvalentes. Ceux qui prendront le temps s'allongeront, se baigneront, joueront à la balle ou liront.
- Des escaliers pour accéder à l'eau confortablement sont répartis régulièrement sur les gradins. Le dernier escalier permettra une entrée dans le lac tout en douceur.
- Plaisirs de l'eau. Le lac fluctue et c'est bien ainsi. Le quai et ses gradins eux restent immuables. Par moment l'eau recouvrira un, deux ou trois gradins avec une différence subtile entre le nord et le sud d'environ 40cm.

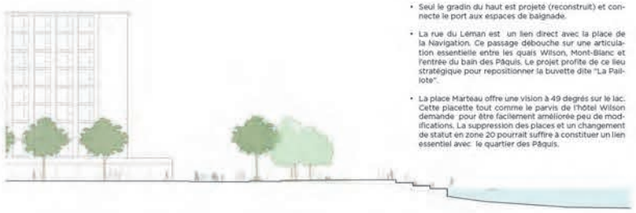

SÉQUENCE PORTUAIRE

Deux rues connectent directement les Pâquis au port de plaisance.

- Seul le gradin du haut est projeté (reconstruit) et connecte le port aux espaces de baignade.
- La rue du Léman est un lien direct avec la place de la Navigation. Ce passage débouche sur une articulation essentielle entre les quais Wilson, Mont-Blanc et l'entrée du bain des Pâquis. Le projet profite de ce lieu stratégique pour repositionner la buvette dite "La Paillote".
- La place Marteau offre une vision à 49 degrés sur le lac. Cette placette tout comme le parvis de l'hôtel Wilson demande pour être facilement améliorée peu de modifications. La suppression des places et un changement de statut en zone 20 pourrait suffire à constituer un lien essentiel avec le quartier des Pâquis.

PATRIMOINE

- C'est avec l'existant que nous proposons de fonder le projet. Le mur et le perré sont tous deux conservés et serviront de support pour la construction des gradins.
- Le mur restera partiellement visible face sur lac et pierre de couronnement. Cette dernière en saillie d'un centimètre servira de guide pour les mal-voyants.
- Tant pour les gradins que pour la promenade nous souhaitons pour des questions d'identité, de pérennité et d'entretien utiliser le granit.
- Les gradins seront positionnés sur le perré. Des appuis ponctuels permettront de conserver une grande partie de la construction existante et d'éviter un remblayage trop important sur l'eau.
- Les gradins ancrés éviteront tout risque de fragilité au contact des éléments amortissant les vagues.
- Inspiré de la chartes d'Athènes cette proposition introduit l'idée de réversibilité de la construction.

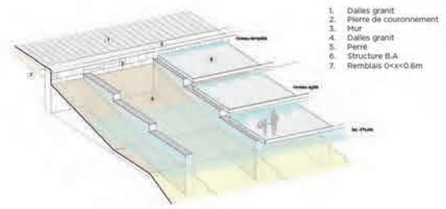

PLANS ET COUPES AA & BB - 1:250

PASSAGE MON-REPOS

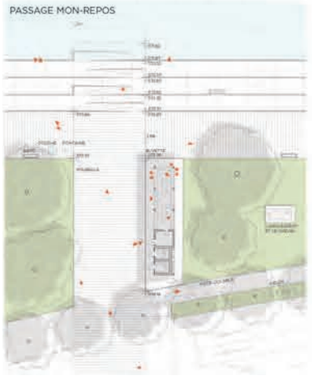

PASSAGE WILSON

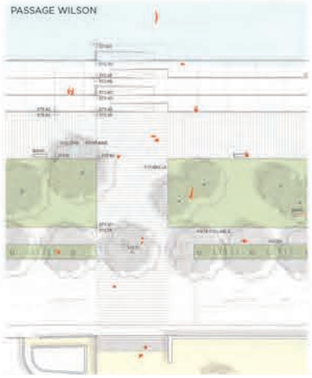

PASSAGE GAUTIER

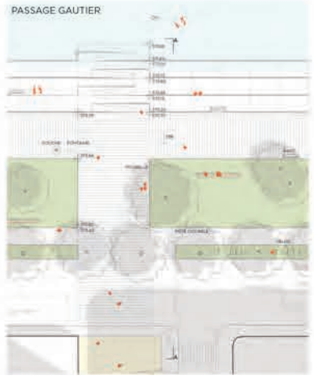

PASSAGE MARTEAU

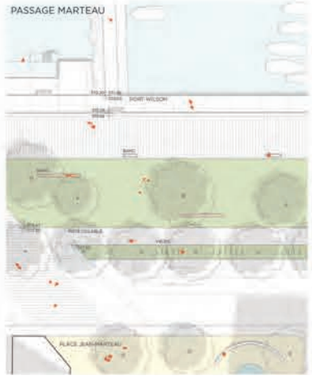

PASSAGE LEMAN

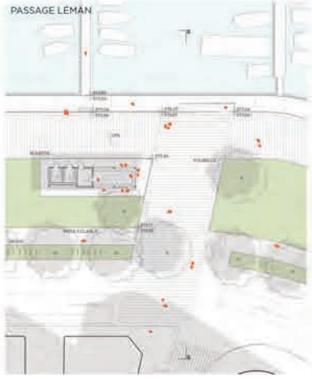

D

3ème RANG — 3ème PRIX

Projet n° 33

WE WILL SUN
MPH ARCHITECTES

Le projet se caractérise par une attitude d'abstraction qui propose davantage une stratégie de réaménagement qu'une construction très précise. Sa qualité principale réside dans le choix d'implanter un deck palafitte, faisant face au quai linéaire, auquel il est relié au moyen de deux passerelles.

Une série de segments de digues immergées permet de briser ces courants. Toutefois, cette infrastructure empiète sur le site palafittique, ce qui ne paraît pas admissible.

Sur le quai existant, le projet propose de doubler l'alignement d'arbres à proximité immédiate du mur, ce qui présenterait l'avantage de créer un espace intermédiaire ombragé et ample. Toutefois, la capacité d'offrir des conditions de développement aux arbres reste à démontrer.

Il demeure que le projet présente une grande qualité poétique, en suggérant un bain sur une île, face à la ville. Cependant, la grande abstraction de la proposition rend une éventuelle réalisation difficile à vérifier.

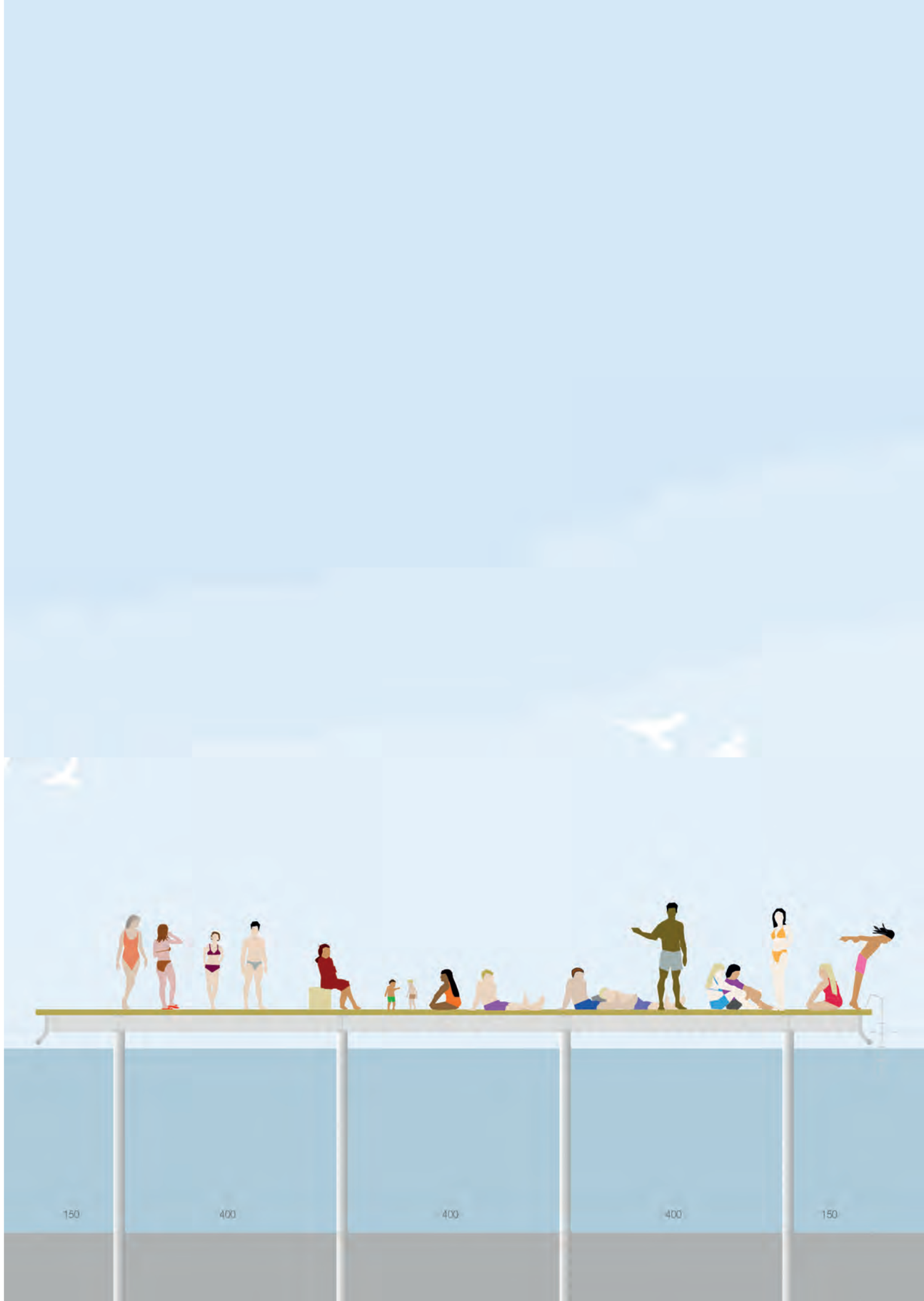

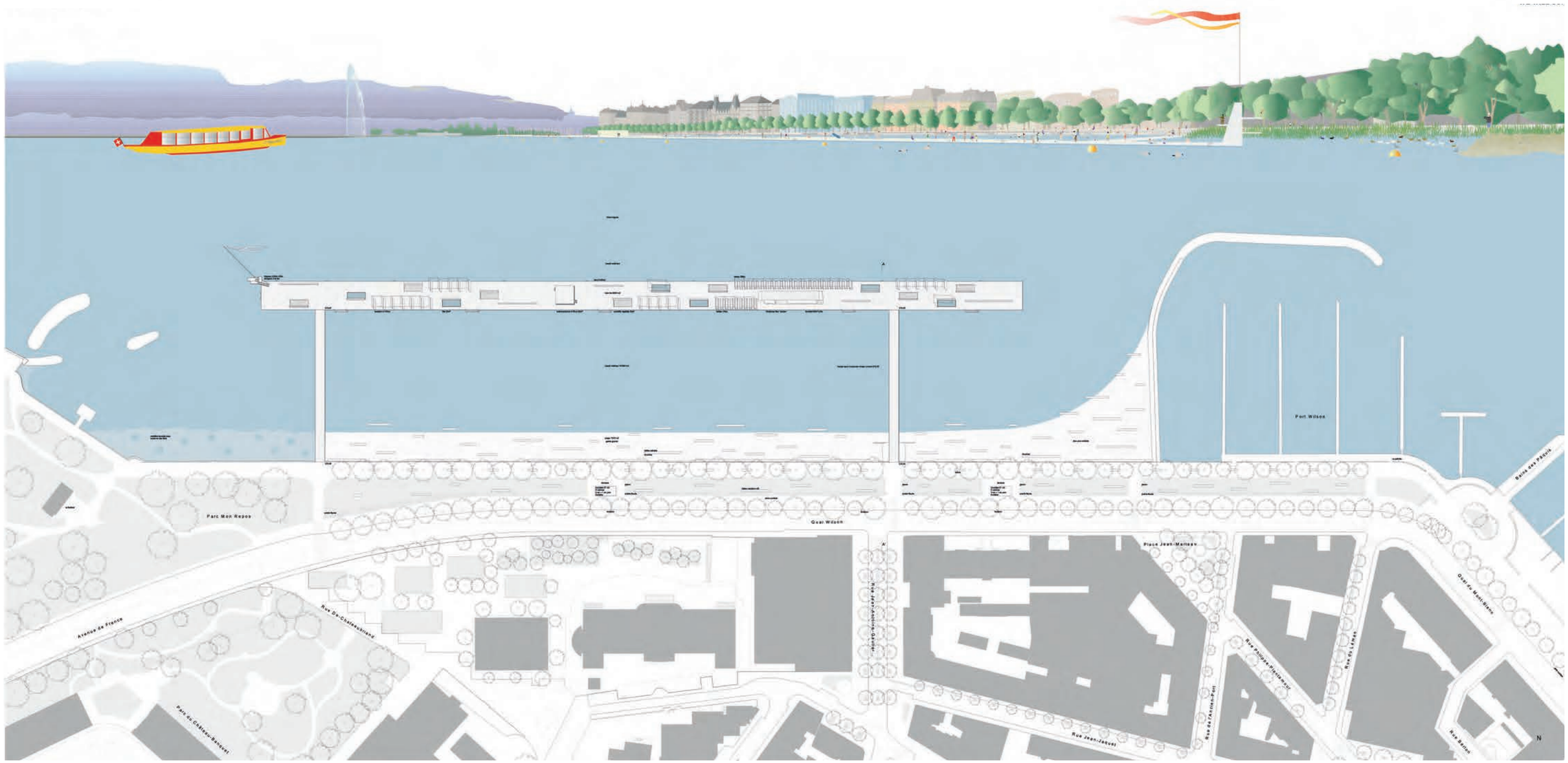
Port Wilson
Parc Mon Repos
Quai Wilson
Place Jean-Marteau
Avenue de France
Rue de Chateaubriand
Rue Jean-Jaques Rousseau
Rue Jean-Jaques
Rue de l'Athénée
Rue Philippe Plantamour
Rue de Lausanne
Quai du Mont-Blanc
Rue Barton
Parc du Château-Banquet
Jetée des Pâquis
N

CONCOURS "Quai Wilson" M2967IC

LE CONCEPT ET SON CONTEXTE

LES PÂQUIS

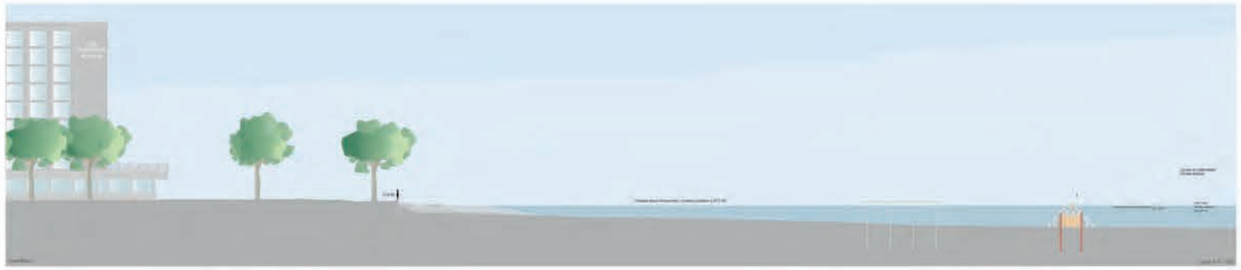

LES VUES

LES POINTS DE RÉFÉRENCE

LE QUAI WILSON

LA PISTE CYCLABLE

LA DEUXIÈME ALLÉE DE PLATANES

LA PLAGE DU QUAI WILSON

LES ÉPINGLES ACOUSTIQUES

LA CROISÉE DES MONDES

LE BAIN BIS

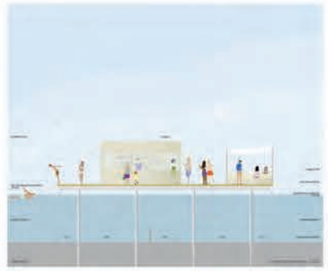

LE BRISE-VAGUES

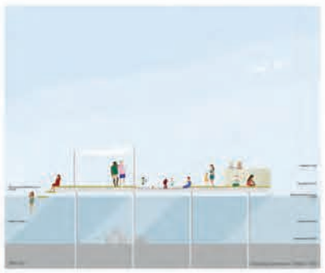

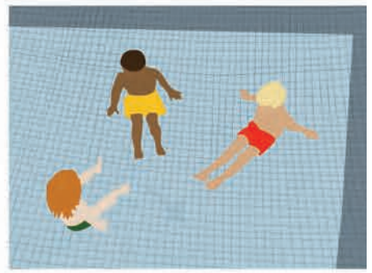

LA FAUNE ET LA FLORE

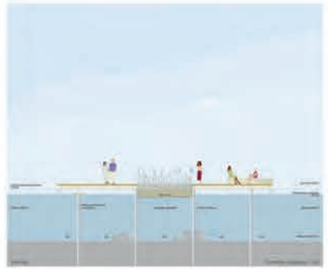

STRUCTURE ET CONSTRUCTION DU BAIN BIS

LES COURANTS

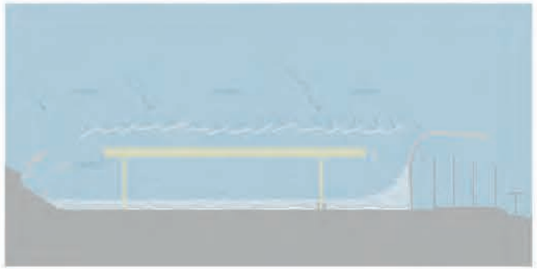

DE L'ÂGE DE BRONZE À L'ÂGE DE LA BRONZE

POST TENEBRAS PARUM LUX

D

4ème RANG — 4ème PRIX

Projet n° 27

ANSE
ATELIER DESCOMBES RAMPINI SA

L'idée de travailler les enrochements et les faire dialoguer avec les dalles de pierre sèche a séduit le jury car elle reprend le vocabulaire de l'histoire des lieux. Ce concept offre des accès à l'eau au sein de petits espaces de baignade qui peuvent être accessibles au plus grand nombre d'usagers.

Le projet propose un élargissement de la promenade en offrant un parcours parallèle, plus lacustre.
Techniquement, la coupe est très précise et convaincante.

Cette promenade s'élargit également côté ville en doublant l'alignement d'arbres. Il le complète côté lac en créant des alcôves qui permettront au public de s'installer dans l'herbe et à l'ombre (attention à l'entretien des pelouses).

En revanche, le projet présente trois séquences trop distinctes qui ne présentent pas suffisamment de cohérence d'ensemble. Si la séquence du centre est très convaincante, son accroche à la roselière au nord se situe au niveau de la station de pompage des SIG qui n'est pas autorisée à la baignade. Qui plus est, le ponton semble un élément supplémentaire rapporté et ne matérialise pas la transition entre la zone de baignade et la roselière.

La palette végétale du parc linéaire manque un peu d'originalité. Son traitement est relativement sommaire et homogène avec une reconduction du platane, et des petits arbres générant peu d'ombre en retrait de la promenade.

De façon générale, les accroches à la ville ne sont pas thématisées ni clairement aménagées.

Côté sud, la plage dénature la clarté du concept de la zone de baignade centrale dont le langage est emprunté à celui de la digue existante du port. De plus, cette plage génère un espace triangulaire de taille intermédiaire et insatisfaisante, très exposée au vent et aux vagues, sur laquelle s'accumuleront les éléments/déchets flottants. Son arborisation trop importante entraverait par ailleurs la vue sur la ville.

Finalement, le jury s'interroge sur la capacité des îles à protéger le rivage des vagues. Manifestement, des ouvrages de protection devront être réalisés pour protéger la plage et la roselière.

Été 2023, je pousse mon premier cri, je n'oublie rien.
Deux semaines plus tard, plage des Eaux-Vives, maman se baigne, et moi, je dors paisiblement aux côtés de papa.
Automne 2027, on déménage en rive droite pour ne plus tourner le dos au Salève. De week-end, je vais faire mes premiers pas dans les eaux froides de la plage Wilson. Papa s'y baigne tous les jours, de l'année, il est fou, moi je trempe juste un doigt de pied. J'ai hâte de me baigner l'été prochain, sauter sur les cailloux, jouer à cache-cache dans ce dédale de pierre.

avec mes copines. Assise sur la plage, j'observe les mouettes rieuses en tête indienne sur les îles.
Été 2031, ailes, je vais nager jusqu'à l'île !. J'ai peur. Après trois essais, j'y arrive enfin, ça y est, je peux sauter comme les grands.
Hiver 2038, on descend sur les quais avec papa voir les oiseaux sur le ponton. Il fait froid, mais on y passe des heures. Les oiseaux restaurent, j'ai même vu un Butor étoilé. C'est décidé, je serai ornithologue !

La proximité à l'image de la relation que Genève entretient avec son lac, tantôt rapport d'usage, tantôt affaire de représentation. Les rives du lac ont fait successivement office d'arrière de la ville, de port de marchandises et de pêche, de lieu de production manufacturière, de promenade et de contemplation suite au projet de refroidissement de Genève en 1930, puis de port de plaisance et de lieu de baignade et de détente.

Les Genevois d'autrefois avaient besoin du lac pour se laver le corps, nous en avons désormais besoin pour nous délasser, pour nous rafraîchir face au réchauffement climatique et les épisodes

caniculaires toujours plus fréquents. La rade est un espace de respiration au centre de la cité. **Le Léman est un trésor public, le miroir de notre relation à l'eau, à la nature, aux montagnes qui forment son arrière-plan.**

Le projet de la Plage des Eaux-Vives a radicalement transformé les habitudes des Genevois en offrant de nouvelles possibilités d'usages du lac. Ce mouvement doit être poursuivi, entre autres le long du Quai Wilson.

Aussi notre proposition tient en plusieurs points :

Compléter et améliorer la promenade du quai Wilson

Le quai Wilson est aujourd'hui un lieu privilégié de promenade grâce à ses vues dégagées et son très bon ensoleillement. **Sa structure végétale mérite d'être affermie pour accompagner la liaison des mobilités douces et piétonnes entre le parc de la Perle du Lac et les quartiers du centre-ville.** Notre projet propose de doubler l'alignement de platanes existants, de renforcer la végétalisation des pieds-biancos et de porter une réflexion sur le mobilier et les revêtements de sol.

Améliorer l'accessibilité au lac depuis le quartier

Les accès pour les modes doux depuis les Pâquis méritent d'être améliorés. L'accès depuis la place de la Navigation via la rue du Léman, qui pourrait être rendue prioritaire aux modes doux dans son tronçon sud, permettrait de rétablir une liaison depuis le centre du quartier jusqu'au Quai Wilson ainsi qu'aux Bains des Pâquis. L'accès depuis les rues Plantamour et de l'Ancien-Port pourra être amélioré à travers un réaménagement de la place Jean-Marteau. Dans le cas d'un développement futur du Palais Wilson vers une institution ouverte au public, une nouvelle traversée piétonne pourrait être créée au droit de l'escalier existant.

Proposer une meilleure accessibilité au plan d'eau

L'aménagement propose de subdiviser, au-delà du mur, le perré par de **larges emmarchements permettant d'établir un nouveau rapport entre la ville et l'eau et d'offrir un vaste et spectaculaire accès au lac à la population.** L'exposition aux vagues excite à la réalisation d'une structure résistante, minérale, conçue comme un prolongement de l'espace de quai et du tissu très urbain qui constitue le quartier des Pâquis. Ce vaste emmarchement est complété en partie avant par une plage qui s'adosse à la digue existante du port et s'oriente perpendiculairement au train de vagues. Ainsi, plusieurs expériences d'accessibilité à l'eau et de baignades se complètent le long du quai.

Intégrer une réflexion sur la transitation de l'urbain vers les paros

D'un côté, l'ouverture du parc Mon Repos, de l'autre la densité urbaine du quartier des Pâquis. **Le projet se construit sur ces deux entités en une progression lente de la ville vers les paros.**

La plage offre un large accès à l'eau pour tous les âges puis les gradins accompagnent la promenade et se déploient progressivement en direction des parcs. Ainsi, **le parc pénètre sur le quai jusqu'à la jetée des Pâquis** par l'introduction d'une troisième strate arborée qui vient ombrager la promenade.

Enfin, une roselière termine cette figure et forme le pendant de la plage en s'adossant à la digue existante. **Cet ample espace de biodiversité** s'étend jusqu'aux gradins grâce à l'apport d'une troisième digue de protection. Un ponton situé au large de la roselière permet de bénéficier d'une situation privilégiée

Offrir un espace ludique, inclusif et diversifié

La diversité des situations de ce jeu de gradins, la grève de la plage, le ponton offrent une multiplicité de situations pour tous les usagers de tous âges. Des rampes d'accès à l'eau sont installées pour les personnes à mobilité réduites, l'une sur la plage, les autres dans les emmarchements. Les infractuosités des gradins ménagent des espaces de faible profondeur pour les plus petits. Entre, de larges assises sont installées dans les prairies.

COURANTOLOGIE

La roselière proposée à l'amont est protégée des vagues de bise par une digue et une fle existante. Un second îlot est proposé afin de prolonger la zone calme à l'aval. **Cette disposition assure la navigabilité des mouettes et permet la mise en place d'un contrecourant garantissant un renouvellement de l'eau**

Le long du quai, les gradins sont conçus de manière à absorber l'impact des vagues par le seul poids propre des pierres utilisées. Ils sont équarris côté lac par un banc de gravier alluvionnaire (diam. 50 à 150mm), **freinant les vagues et provoquant leur déferlement** qui dissipe partiellement leur énergie.

Au large, des îles avec un impact minimal sur le fond du lac (cellules en palplanches) servent de destination de baignade, tout en offrant un abri contre les vagues de bises sur leur face côté rive. Le courannement en emrchements absorbe l'énergie des vagues de battillage et minimise leur réflexion en amoindrissant le clapot à proximité.

À l'aval, une plage composée de remblai morainique issu de la valorisation de terrassement locaux est recouverte d'une couche d'environ 1m d'épaisseur de gravier alluvionnaire (diam. 6 à 20mm). **La pente douce amorti la vague et dissipe totalement son énergie par déferlement**, améliorant ainsi la situation actuelle et offrant une meilleure protection du port Wilson.

La situation actuelle à l'échelle de l'arise allant de la Perle du Lac au port Wilson présente des zones de stagnation non souhaitées en termes de renouvellement de l'eau. **Le projet améliore à son échelle la courantologie. Les zones mortes sont occupées par la roselière à l'amont et la plage à l'aval.** Les constructions parallèles au quai Wilson offrent une interface de faible surface et peu rugueuses **laissant glisser le courant de soutirage du Rhône et assurant un renouvellement adéquat pour la baignade** (toutes les 24h).

Les arbres majeurs emblématiques des entrées de port et des zones de baignade, **les alignements de platanes** sur les quais, **les grands parcs publics** forment les trois entités végétales qui marquent le paysage de la rade.

Le projet se repose sur ces dernières, si caractéristiques de ce site, et propose de les renforcer.

Le deuxième alignement de platanes

A l'instar de son pendant symétrique sur la rive gauche, le quai Wilson sera planté d'**un nouvel alignement d'arbres qui s'inscrit dans le caractère patrimonial et historique du site**. Celui-ci cadre la piste cyclable élargie et clairement séparée des flux piétons. L'espèce, le Platane - Platanus x hispanica - répond parfaitement aux enjeux climatiques actuels par sa résistance au réchauffement et à la présence de la nappe d'accompagnement du lac Léman.

La troisième strate végétale

Une troisième strate arborée accompagne la promenade afin d'apporter l'ombrage nécessaire dans le contexte de dérèglement climatique intense que connaît Genève. Elle crée des poches de verdure propices au délassement, espaces intimes qui invitent à l'arrêt. Les espèces choisies ont été sélectionnées spécialement pour leur caractère ornemental, leur floraison, leur résistance à la chaleur et leur faible hauteur, qui ne dépasse pas celle des platanes taillés en tête de chat. Ainsi, les droits de vues sont préservés. **Cette strate est constituée d'arbres à floraison spectaculaire** comme l'arbre de Judée, de Koelreuteria bipinnata, de frênes à fleurs et de cerisiers à grappes. Des érables de Montpellier et champêtres complètent cette palette pour leur qualité de feuillage. Cette strate est constituée d'un mélange de plantes exotiques et indigènes, afin de **répondre aux deux enjeux écologiques majeurs : l'effondrement de la biodiversité et le réchauffement climatique.**

La ripisylve

Sur la plage et en bordure de la roselière, des arbres de ripisylve sélectionnés pour leur capacité d'adaptation aux conditions humides des berges viennent agrémenter le triangle vert de la plage. Saules, Aulnes, Cerisier à grappes en constituent la palette.

Les platanes emblématiques de la digue du port

A l'extrémité de la jetée, trois majestueux platanes conduits en port libre prennent place pour **marquer l'entrée du port**. Cette plantation s'inspire des arbres emblématiques qui ponctuent le paysage de la rade, de la Perle du Lac à Baby plage en passant par les bains des Pâquis et l'île Rousseau.

Enfin, pour inviter les baigneurs à s'installer sur les pelouses des quais, **une frange plantée d'arbustes et de vivaces crée un filtre végétal entre la promenade et la chaussée**. Elle permet de rompre la perception visuelle des nuisances de la route et confère à cet espace une qualité en relation avec le plan d'eau.

L'environnement lacustre du site est marqué par l'artificialisation de la rive enrochée et maçonnée, linéaire et homogène, les blocs présents constituant la protection des murs de rive dans un contexte de forte sollicitation aux vagues de bise. **La double structure perré/blocs des quais présente très peu d'intérêt pour l'écosystème lacustre.** Une situation similaire à un endiguement de cours d'eau : linéarité, homogénéité des structures, énergie violemment libérée en rive avec forte capacité d'arrachement. **Le site actuel présente peu d'habitats lacustres fonctionnels en rive.**

Notre proposition concerne en grande partie cet espace artificialisé et de faible intérêt biologique, uniquement lié à quelques abris piscicoles très rares. Notre proposition intègre des **structures immergées permettant de diversifier les substrats et de recréer des abris compensatoires fonctionnels pour la faune piscicole.**

Concernant les herbiers immergés et la présence de l'espèce rare du Léman Potamogeton x decipiens, une transplantation localisée est envisagée, avec

l'apport d'un substrat alluvionnaire adapté. L'élodée du Canada, espèce envahissante, est peu présente sur le site, n'entraînant pas de risque de propagation. Le site est principalement colonisé par des characées, le reste des herbiers étant essentiellement colonisés par des potamots et myriophylles.

Notre projet intègre une volonté d'amélioration de l'écosystème lacustre, avec l'installation d'une roselière à l'extrémité amont du site, qui répond au constat d'artificialité de la rive, sans péjorer l'accès à la baignade, intégrant également une **réflexion sur la réduction du risque « puces du canard » en zone de baignade.**

La roselière à herbiers immergés est située à distance des accès à l'eau et conçue avec une réflexion sur la dynamique des courants. Un ouvrage de protection frontal perméable protège la rive des fortes vagues en restant favorable à certains courants, permettant de créer des habitats de valeur selon la répartition naturelle de la végétation lacustre, organisée en série de végétation, **de la roselière terrestre vers la roselière aquatique dynamique, puis les herbiers immergés en zone profonde.**

Cette série de végétation intègre les plantes inventoriées sur le site, ainsi que des espèces complémentaires lémaniques : hélophytes à fleurs en rive terrestre protégée de la houle, phragmites au droit du noyau de roselière, scirpes lacustres en front de roselière dynamique, puis herbiers immergés et enfin chara contraria en zone profonde.

La partie frontale de cette roselière reste dynamique, permettant le maintien d'un courant de rive et d'un renouvellement de l'eau n'entraînant pas de risque de déposition de sédiments fins et de prolifération des puces de canard vers la zone de baignade.

Au droit des plantations, les quais sont actuellement constitués de remblais limono-argileux mélangés avec d'anciens dépôts lacustres plus sableux en profondeur. Après tri par catégories et extraction des éléments grossiers, **ces matériaux sont valorisables notamment pour la reconstitution de substrats de plantation fertiles et fonctionnels.**

Les excavations nécessaires à la creuse des fosses d'arbres permettront de mettre à jour d'anciens blocs et éléments de perrés maçonnés datant des anciens quais. **Ces matériaux et les éléments plus contemporains tels que blocs de rive et enrochements du perré, seront valorisés en direct sur le site, notamment au sein d'ouvrages lacustres à construire.** Les graves de fondations des surfaces imperméables seront triées et valorisées en couches drainantes des fosses de plantation, la fraction alluvionnaire calibrée, de granulométrie choisie, étant réemployée dans les ouvrages lacustres, ainsi que les autres substrats favorables à l'aménagement de la zone de compensation, des herbiers immergés ou des accès à l'eau.

L'éclairage actuel du quai Wilson est une exception à l'éclairage public de la rive droite du Léman. Le quai est équipé de candélabres installés entre les platanes, éclairant largement la chaussée et les rives du lac au moyen de luminaires de puissance considérable.

Le trottoir actuel du quai Wilson est éclairé par les flux résiduels de cette installation. L'avenue de France et le quai du Mont-Blanc sont équipés des mêmes candélabres installés sur les trottoirs, et accompagnés pour le quai du Mont-Blanc de la guirlande de la rade. L'éclairage des Parcs Mon Repos, de la Perle du Lac et Barton est déjà très partiel et sobre.

Les rives du Léman sont un réservoir potentiel de biodiversité, nécessitant de reconsidérer son environnement lumineux. Nous proposons d'accompagner les usages nocturnes, les déplacements des modes doux (trottoirs, passages piétons, piste cyclable) et les buvettes, et de limiter la diffusion de flux lumineux sur la promenade et les accès au lac.

Pour ce faire, nous mettrons en place les principes suivants :

- amélioration des candélabres du quai, éclairage redirigé vers les modes doux et atténué sur la chaussée, à l'exception des passages piétons.

- accompagnement des usages vers les futurs aménagements au droit des accès.

- intégration de lumière dans les locaux buvette et sanitaires.

- absence de lumière sur les berges et la plage.

L'ensemble des luminaires sera programmé en température de couleur, intensité et temporalité, selon les saisons et les jours, de manière à offrir une réponse adaptée aux usages et usagers.

LES GRADINS 1-50

LE PONTON 1-250

LES GRADINS 1-250

LA PLAGE 1-250

LA ROSELIÈRE 1-250

D

5ème RANG — 5ème PRIX

Projet n°02

UNE PLAGE
PASCAL HEYRAUD SÀRL

L'idée de constituer une île à quelques dizaines de mètres du quai offre à la fois une intéressante baignade «inversée» face à la ville et un chenal apaisé, protégé des vagues et de la bise. L'île est suffisamment épaisse pour développer deux ambiances très contrastées, l'une plutôt construite face au petit lac, l'autre plus domestique et descendant progressivement dans l'eau. L'épaisseur du remblai autorise à planter sur l'île et ménage ainsi des plages ombragées. Ce double dispositif démultiplie les manières de se baigner et d'accéder à l'eau, mais aussi les qualités et les états du lac, du plus calme au plus exposé aux éléments, richesse que le jury a apprécié.

Par contre, la proposition est assez invasive sur le lac et suppose une grande masse de remblai qui ne sera pas compensée par la renaturation des risbermes, masse d'autant plus critique qu'elle s'installe pour partie sur la zone archéologique palafitte. Même si le jury a bien évalué la radicalité du dessin et la générosité de l'espace offert sur l'île, les débats ont montré qu'il était sans doute préférable de conserver depuis le quai la perception de l'étendue du petit lac, ici particulièrement étroit, ainsi que les dégagements sur le grand paysage. De même les passerelles d'accès, qui ont le mérite de rythmer la promenade Wilson, apparaissent d'une dimension insuffisante pour la fréquentation prévisible du lieu.

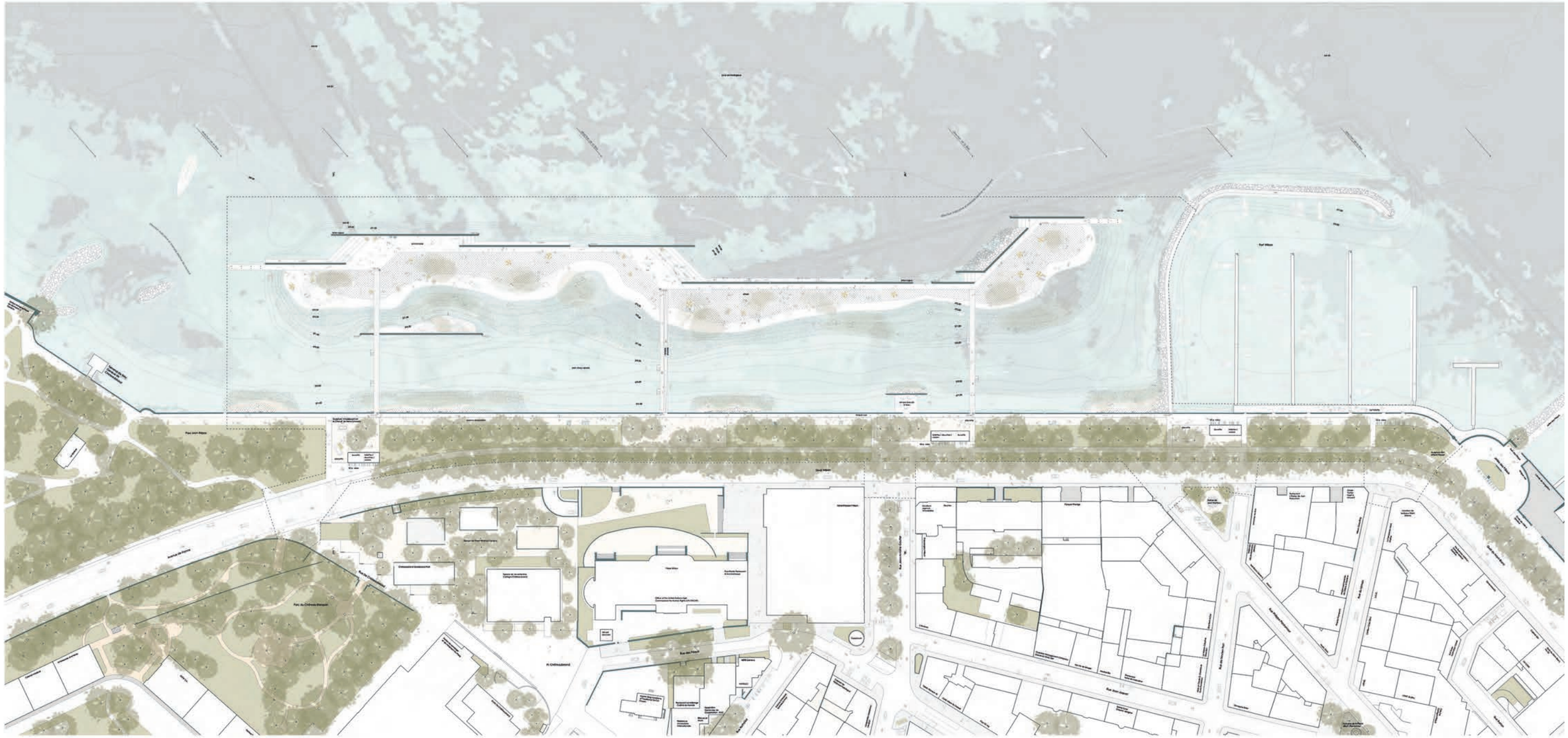

Un territoire singulier

« L'observation intensive des Français nécessitant une géographie nouvelle qui ne tente ni le clair ni l'ordre d'autres qualités que celles d'un paysage pratiquement inexistant comme si toutes les qualités sensibles ne pouvaient se révéler qu'à l'intérieur d'une unique opérateur de rupture, celle qui fait surgir et les choses et le sentiment dans un impressionnant tumulte. » MICHEL CORBAJOUD, Du paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent, 1995.

Si le bord de l'eau dessine une ligne continue à l'échelle du territoire, une belle diversité apparaît ici : alors que la Dérivation est déjà ouverte (Petit Lac), les deux dernières la Rade, qui lui seront bientôt financièrement liées, sont en cet qualitées de deux dans que tu ville ne dévoile.

Ce n'est pas de cette situation singulière pour l'intégrer dans la logique territoriale et géographique du site en profitant à la fois des vertus et nouvelles contraintes de l'histoire et de la morphologie urbaine du site.

Une nouvelle continuité

Le projet d'aménagement du quai Wilson est une belle occasion de renforcer le caractère populaire de ce lieu dénoté, au sud-est proposé de prolonger, au-delà des bâtiments conus et de la Rade, le lien entre la ville et les plaisirs des l'Eaux, la vie du quartier et d'enrichir davantage du quai Wilson, jusqu'à l'eau, conformément à l'image directrice de la Rade.

A l'image des Bains des l'Eaux, le projet d'ancrer dans une certaine tradition Nataïque qui existe en construisant un dur et un nouvel accès à l'eau généreux pour ses habitants et ses hôtes invités.

L'opportunité qu'offre cette exceptionnelle de lieu, le projet tisse des nouveaux liens entre la ville touristique et la ville populaire, entre la relative monotonie bordée du quai et la diversité des usages possibles sur et dans le lac.

Le plateau du quai, le mur Nataïque et son panel de pour, Mon-Repos à la rotonde des l'Eaux, tout les offrent un nouveau rapport à l'eau plutôt et vaste. Côté ville, un lien avec un plan d'eau apaisé, une généreuse plage et une promenade qui longe le quai et le lac. Côté lac, le quai coupe-bord, c'est le lieu de l'eau calme, de la détente et des jeux. Cet entre-deux crée entre ville et lac, entre eau et plage, entre mouvement et pause, prolonge le quartier des l'Eaux jusqu'aux bains vaguas. Aussi, en direction du sud et du grand paysage, des accès confortables sont créés.

Une promenade lacustre

« Lorsque l'on observe une paramécie, cette amibe, on être anticipatoire en son milieu, il est possible de voir en limite de corps prélire un mots ellipsant. Immédiate et déformable, il n'appartient ni à l'Mer ni mouvement ni au milieu dans lequel il se déplace. Il est réalité de l'action de l'un sur l'autre. » GILLES CLEMENT, Jardins, 2005.

Attendu au site et à son Nataïte décrite et prédéfinitive, une nouvelle promenade urbaine connectée et confortable est proposée. Sa position et ses nature permettent de poursuivre

Un entre-deux

La délétion des côtes du projet est basée sur les variations du niveau du lac: ainsi que sur l'amplitude des vagues induites par la Bise. Afin de garantir une protection optimale du plan d'eau apaisé, un élément brise-vagues est mis en place à l'extrémité du quai Wilson. Le lac à une cote de 372,70 m, soit 80 cm au-dessus de la cote maximale absolue du lac jamais enregistrée. Construit parallèlement au Quai Wilson, il sert la tranchée du site.

Les côtés supérieurs des ensemencements sur lesquels sont fondés les éléments brise-vagues sont liées à la cote minimale réglementaire du lac: de 371,10 m. Cette altitude les maintient immergés, y compris lors des pulses qui ont lieu régulièrement tous les quatre ans.

La cote intérieure des ensemble de la promenade, construites sur pieux, permettent d'assurer un écoulement optimal du courant ordonné et surtout de la lagune. Elle est placée à une cote de 370,70 m, soit 80 cm en dessous de la cote minimale contrôlée du lac.

Les côtés plus bas d'eau apaisé sont comme ce dites sont protégées par la nouvelle digue brise-vagues, dénoyée vers le lac. Ouvert (D) et en pente douce vers le jardin des l'Aquatic (E).

La tranquillité et la qualité des eaux du plan d'eau apaisé est assurée par le courant naturel du lac, parallèle au Quai et dont l'entrée nord et la sortie sud sont légèrement dimensionnées et généreuses (A).

Quelques jetées fraîches calibrées sont intentionnellement falaises dans l'élément délétant pour permettre aux clapets de Genève de protéger, depuis le Quai Wilson, du spectacle des vagues sans mettre en péril la stabilité et l'intégrité de l'infrastructure (C).

Il les orientations des plages, naturelle ou construite, sont liées à la vie du lac, elles permettent de profiter des pensées aux dernières rayons du soleil tout au long de l'année.

Une exposition aux éléments

Un parc linéaire

Le projet offre, au fil des saisons, une belle variété de lieux, d'ambiances et d'usages et, partie, une grande diversité d'appropriations possibles et ce, pour toutes et tous.

Sur le quai, le relatif à nécessaire à sécurisée est compos par la création de placettes en lies avec les parcours, et l'implantation d'équipes publics (cafétéria/RBC, vestiaire et douchoir, tente) que le finalaire dédié aux expositions. Le caractère et les grandes qualités existantes sont renforcés, conduites avec le quai du Mont-Blanc, potentiaires d'usage, contrast des mobilités douces notamment. Un nouvel alignement d'arbrisse apporte de l'ombre et amène une nouvelle hauteur au site.

Entre le quai et le plage, un nouveau plan d'eau apaisé est offert. Accessible à tous les, il offre une large zone de baignade calmes tout au long de l'année. Au nord des bains vaguas, le plage de galets accueille les nageurs préférant les espaces naturels et calmes alors qu'au sud, en lien avec les éléments, de généreux plateaux permettent de profiter de l'orientation centrale du grand bassin.

Une revitalisation ciblée des rives lacustres

Ce projet est une grande opportunité qui l'Nauté dans une suite des traditions genevoises : celle de la revitalisation des Aves. Nécessitée, commencée en 1998, et qui permettra de s'affacher à un, définitif important de l'écosystème lacustre. Ici que Wilson, on traitement dérivation notamment du point du rive de sur état écomorphologique.

Une partie du fond lacustre est toutefois conservée en l'état actuel afin de préserver les frayères de macrophytes dont le réseau est satisfaisante.

- plantations existantes et périphérie
- arbres légèrement dépérissant (pourquoi)
- arbres figés (moyen développement (pourquoi)
- végétation lacustre
- frayère (occulée présente)

Une proposition économe

La nouvelle infrastructure est constituée avec des matériaux naturels sur de récupération lacustre, dans l'esprit de développement durable qui caractérise le projet.

La digue de protection contre les vagues est constituée en blocs cyclopéens sphériques placés et d'un poids suffisant pour être stables au choc des vagues (1,5 à 2,5 t). Provenant des carrières de calcaire du Salève, cet enrochement supporte le mur en pierre qui le surmonte. Celui-ci est construit avec des blocs de forme parallélépipédique provenant de la region du Bugey dans le Jura.

La promenade couronnant la digue est constituée de plaques de béton ainsi de sempiés. Posées sur un remblai en pente douce vers la ville construit de matériaux d'excavation provenant de travaux en site de Genève (Patinoire, Bibliothèque, HEG, ou autres). Ils sont recouverts d'une couche d'environ 30-60 cm de gabettes du Rhône qui caractérisent les surfaces des plages.

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Un éclairage modulé

Le long des quais, tous les types d'utilisateur, flâneur et retraversant entre le quartier situé très centré et le lac, piétons, la pacification de la tumière nécessitent différentes aux dimensions au-Plus la tumière il pour chaque type d'usager a a :

1) Ils tumière est uniformément qui participe à la transition entre le jour et la lumen.

Plus le lac est proche, plus la tumière est traitée avec parcimonie et subtilité afin d'assurer à la fois la sécurité des passant au tout en respectant la faune et la flore locale.

La végétation et le mur du quai servent à tamiser accompagnant la réduction de l'intensité et de la temporaire du Louisse de sources de tumière.

La tumière se développe en deux étapes :

1) d'une part la circulation, élément centrale accompagnant les déplacements ;

2) d'autre part les places d'arrêt où ces fleuvdiverses activités, car la tumière sur plus proche focale et confortable.

Coupe AA'// Plan de la promenade et de la plage

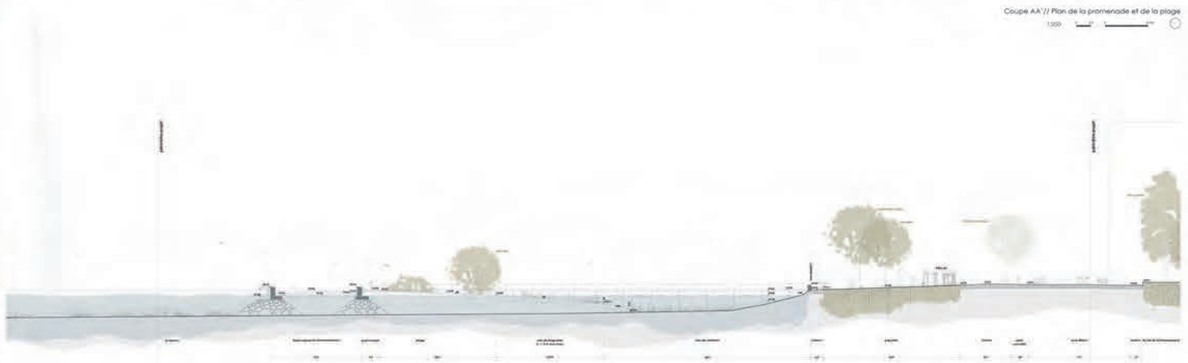

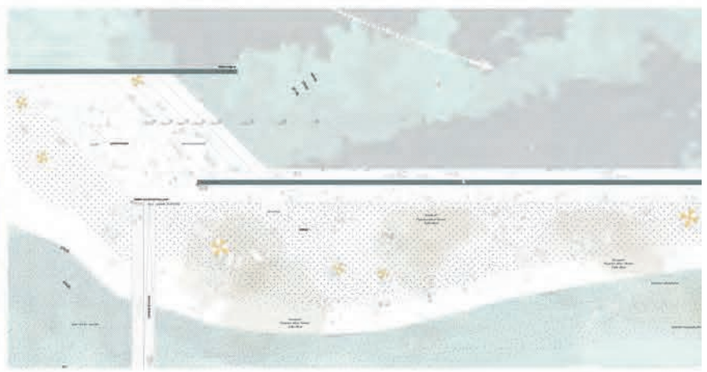

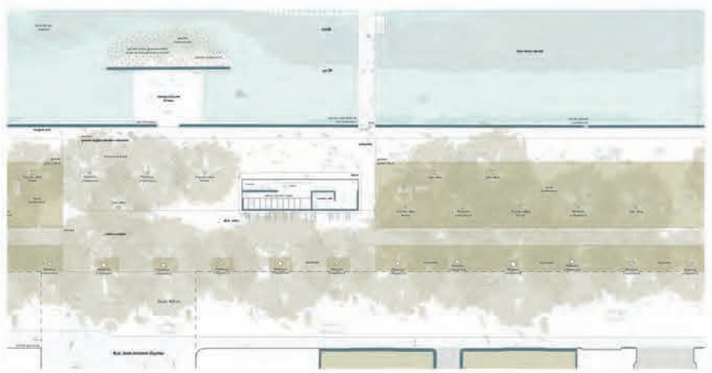

Plan d'une placette // Coupe BB

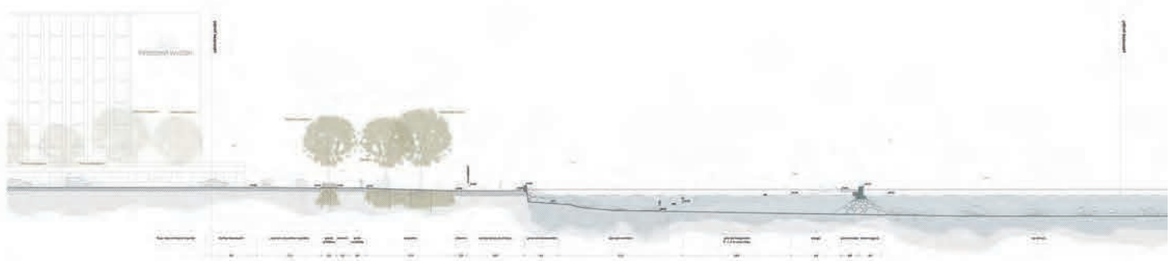

E PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 1
GENEVØBAD
Bureau pilote, Architectes
Metron Bern AG

Projet n° 4
ELOGE DE L'OMBRE
Bureau pilote, Architectes et ingénieurs
OFFICINA DEL PAESAGGIO SAGL

Projet n° 5
EAUX LIBRES
Bureau pilote, Architectes-paysagistes
VIMADE Sàrl

Projet n° 6
LA GRÈBE HUPPÉE
Bureau pilote Architecte-paysagiste
FORSTER-PAYSAGE sàrl

Projet n° 7
SALIX QUINTET
Bureau pilote, Architectes
Atelier Bonnet Architectes sàrl

Projet n° 8
SEICHES LÉMANIQUES
Bureau pilote, Paysage urbanisme territoires
ALTITUDE 35

Projet n° 9
le goût du large
Bureau pilote, Paysage et communication
pleineterre paysage et communication sàrl

Projet n° 10
WE LAKE
Bureau pilote, Architectes
KEPHAS & PARTENAIRES SA

Projet n° 11
RENDEZ-VOUS QUAI WILSON
Bureau pilote, Paysages et territoires
STUDIO MINT

Projet n° 12
La Pâquisarde
Bureau pilote, Architectes
Dijkhuizen Gorjat Architectes Associés

Projet n° 13
Tous-tes au Lac ! Feu Ô Lac !
Bureau pilote, Architectes
Studio Paola Viganò, entreprise individuelle

Projet n° 14
aquaterra
Projet pilote, Architectes paysagistes
Skala Landschaft Stadt Raum GmbH

Projet n° 15
DU LAC, UN PARC
Bureau pilote, Architectes paysagistes
HBLA – Hugo Bruley Landscape Architecture

Projet n° 16
REAPPROPRIATION
Bureau pilote, Concepteurs d'ouvrages d'art
INGPHI Concepteurs d'ouvrages d'art

Projet n° 17
UN PARC LACUSTRE POUR LES PÂQUIS
Projet pilote, Architectes paysagistes et urbanistes
IN SITU PAYSAGES ET URBANISME SAS JALBERT ET ASSOCIÉS

Projet n° 18
RADE-EAU
Bureau pilote, Architectes
Conforti Carrière architectes SNC

Projet n° 19
MENTHE A L'EAU
Bureau pilote, Architectes
FdMP architectes SA

Projet n° 20
600 m nage libre
Bureau pilote, Architectes paysagistes
ECHO – atelier paysage & territoire

Projet n° 22
Littorellion
Bureau pilote, Architectes
Bachelard Wagner BSA AG

Projet n° 23
THÉÂTRE LACUSTRE
Bureau pilote, Architectes paysagistes urbanistes
La Comète B-612 sàrl

Projet n° 24
LE QUAI COLVERT
Bureau pilote, Designer et Architectes
BUREAU I Daniel Zamarbide sarl

Projet n° 25
HOMO LACUS
Bureau pilote, Architectes paysagistes
UNIOLA AG

Projet n° 26
'Une promenade de ce côté'
Bureau pilote, Architecte paysagiste
Architecture Land initiative

Projet n° 28
Bois flotté
Bureau pilote, Architectes paysagistes
DESBOIS DUVERT SNC

Projet n° 29
La Vague de Forel
Projet pilote, Architectes
GIVE Architecture Sàrl

Projet n° 30
LIGNES ET AIR
Bureau pilote, Architectes
PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES

Projet n° 31
des-rives
Bureau pilote, Architectes
Prati architectes sia fas

Projet n° 32
Allô Genève
Bureau pilote, Architecte indépendant
Benoît Meylan

Projet n° 34
TREMPET
Bureau pilote, Architectes
M10 architectes SA

Projet n° 1

GENEVØBAD

Bureau pilote, Architectes

Metron Bern AG

Projet n° 4

ELOGE DE L'OMBRE

Bureau pilote, Architectes et ingénieurs

OFFICINA DEL PAESAGGIO SAGL

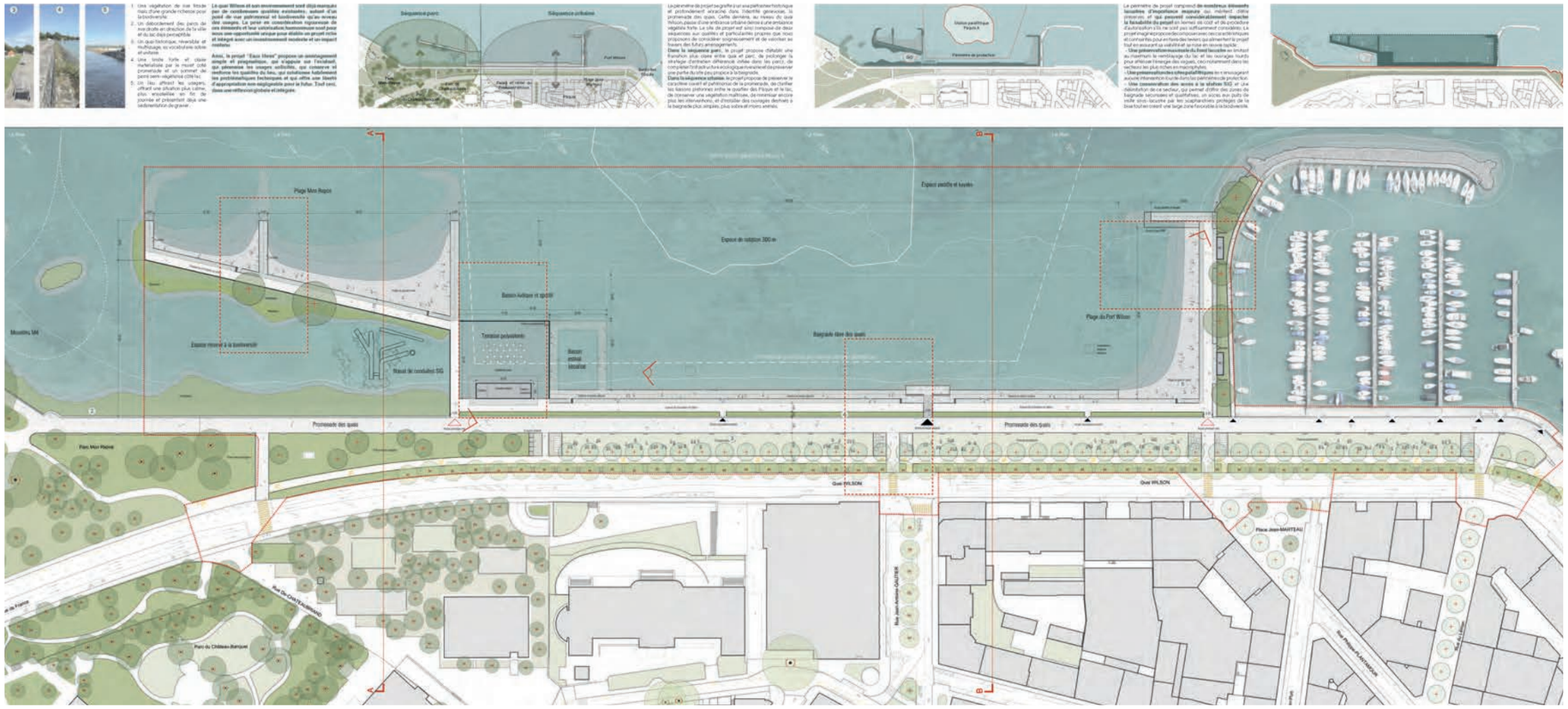

Projet n°5

EAUX LIBRES

Bureau pilote, Architectes-paysagistes

VIMADE Sàrl

Projet n°6

LA GRÈBE HUPPÉE

Bureau pilote, Architecte-paysagiste

FORSTER-PAYSAGE sàrl

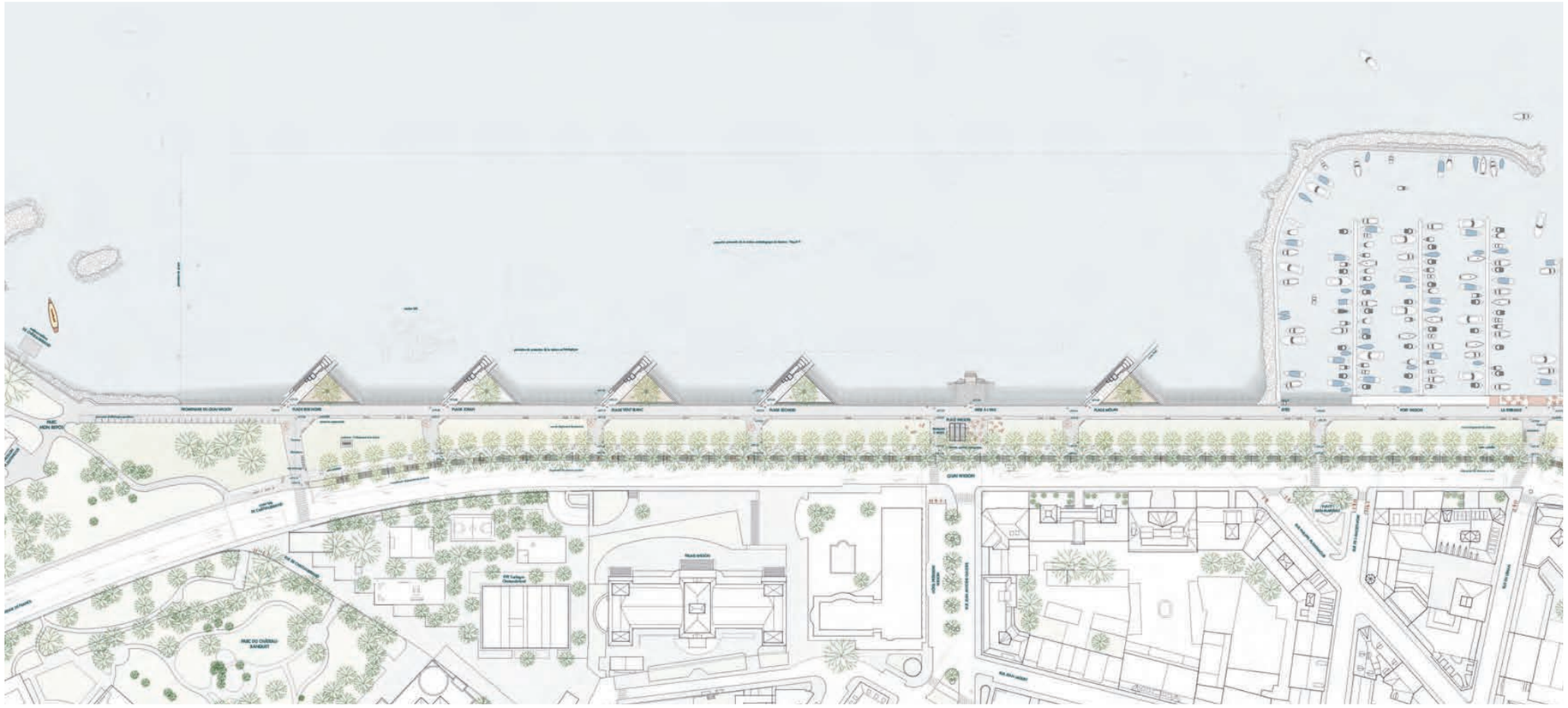

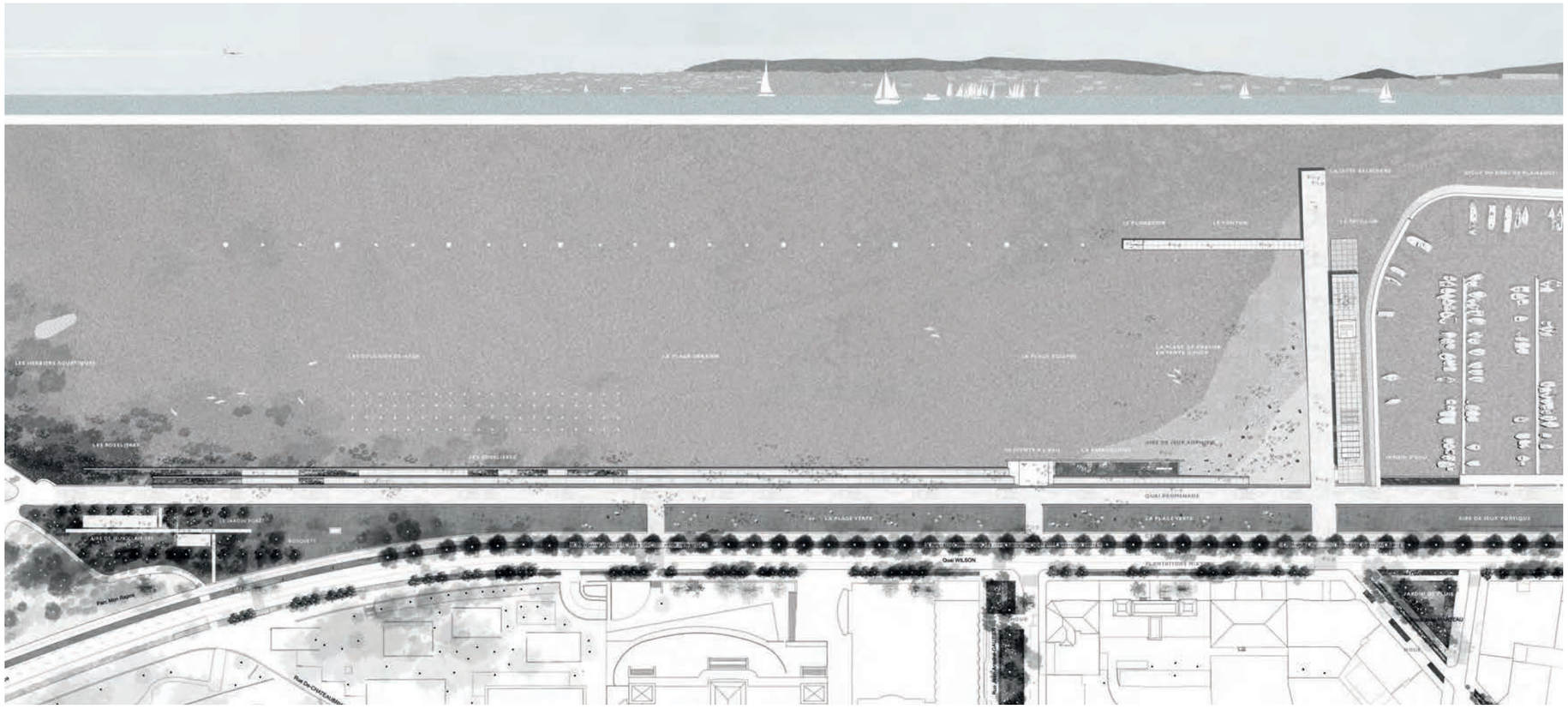

Projet n° 7

SALIX QUINTET

Bureau pilote, Architectes

Atelier Bonnet Architectes sàrl

Projet n° 8

SEICHES LÉMANIQUES

Bureau pilote, Paysage urbanisme territoires

ALTITUDE 35

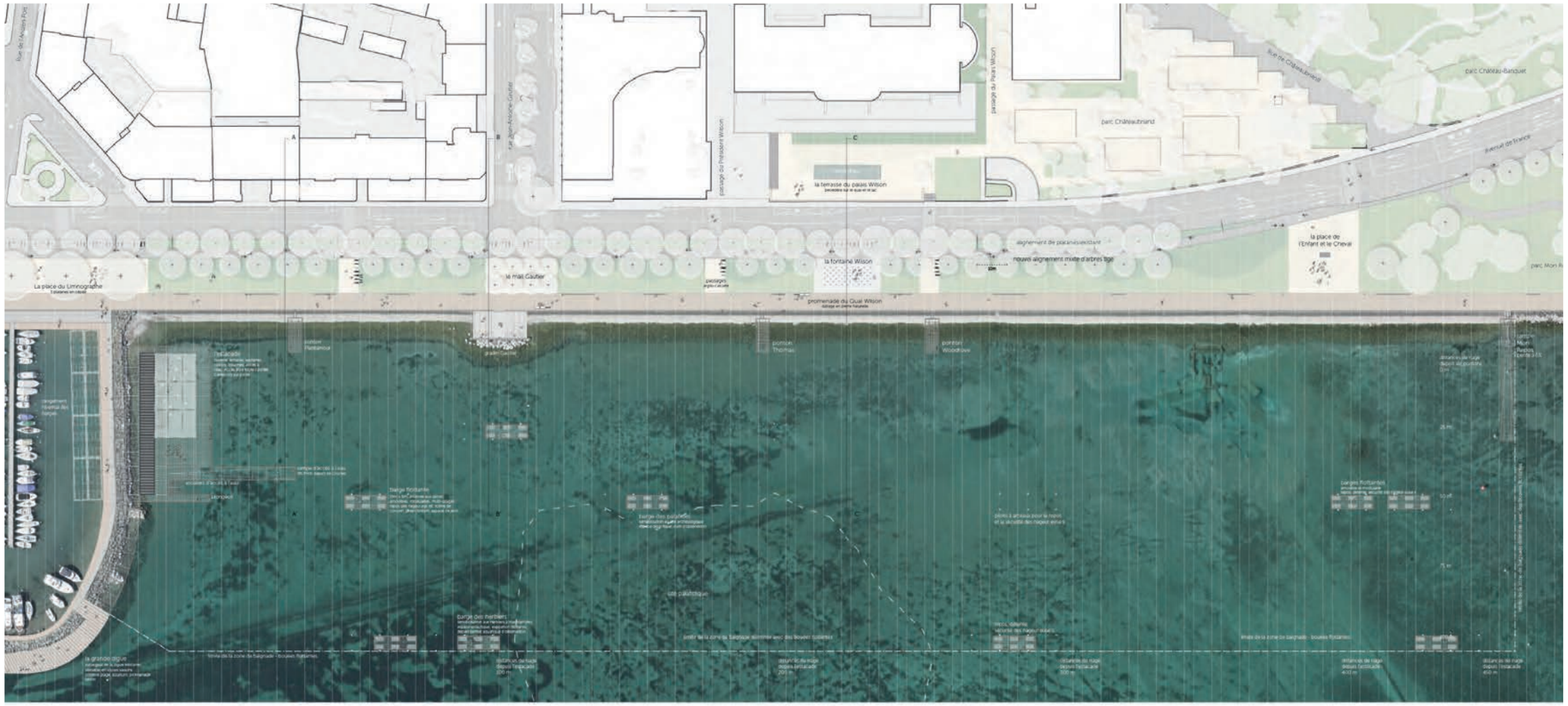

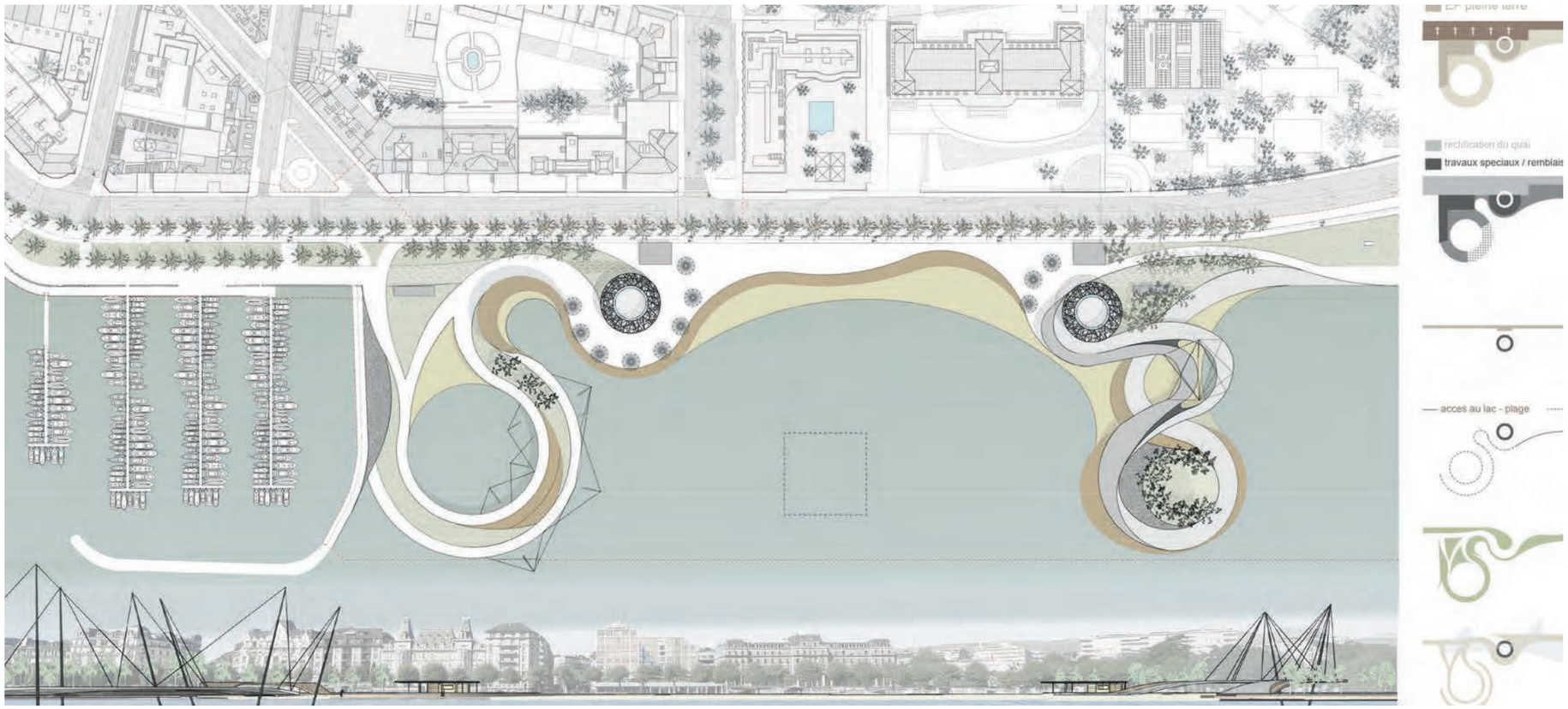

Projet n°9

le goût du large

Bureau pilote, Paysage et communication

pleineterre paysage et communication sàrl

Projet n°10

WE LAKE

Bureau pilote, Architectes

KEPHAS & PARTENAIRES SA

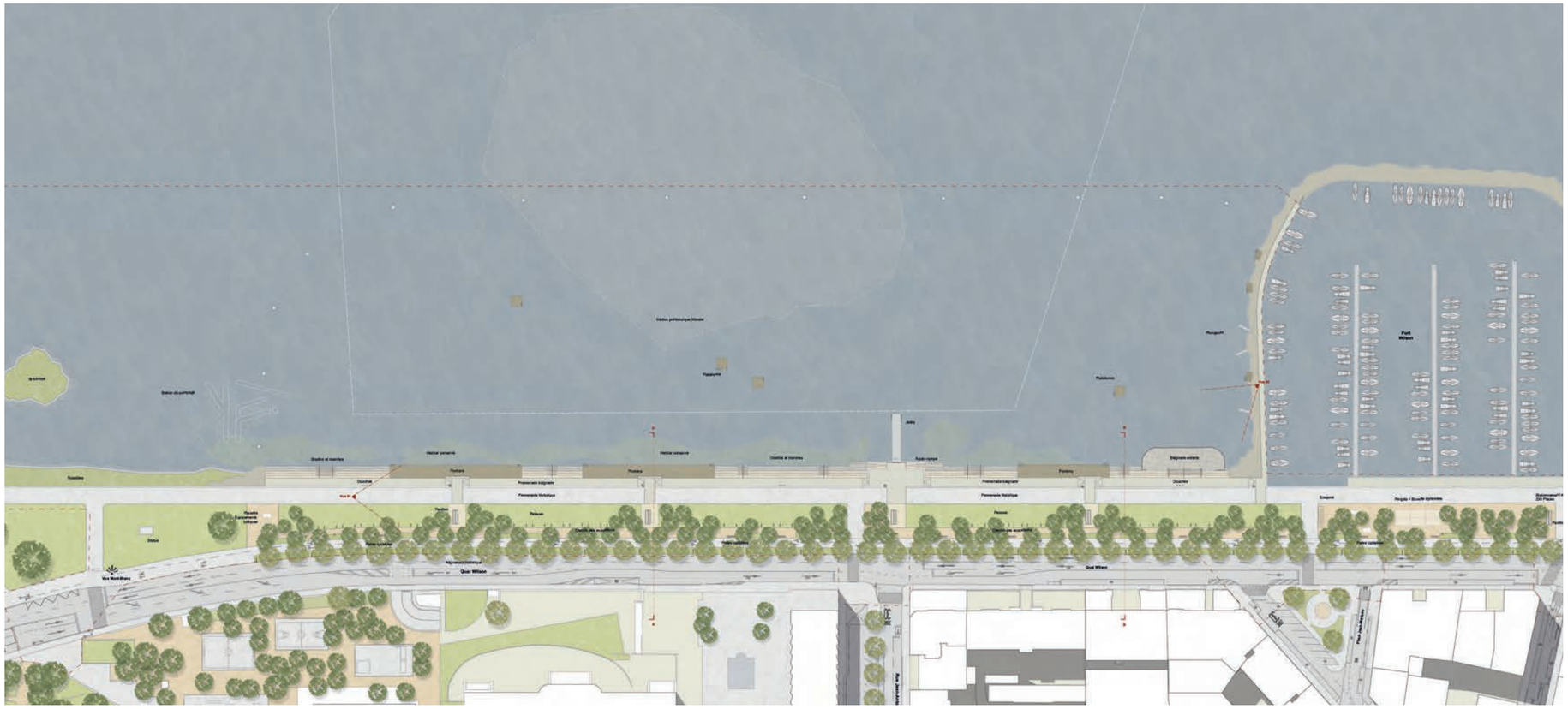

Projet n° 11

RENDEZ-VOUS QUAI WILSON

Bureau pilote, Paysages et territoires

STUDIO MINT

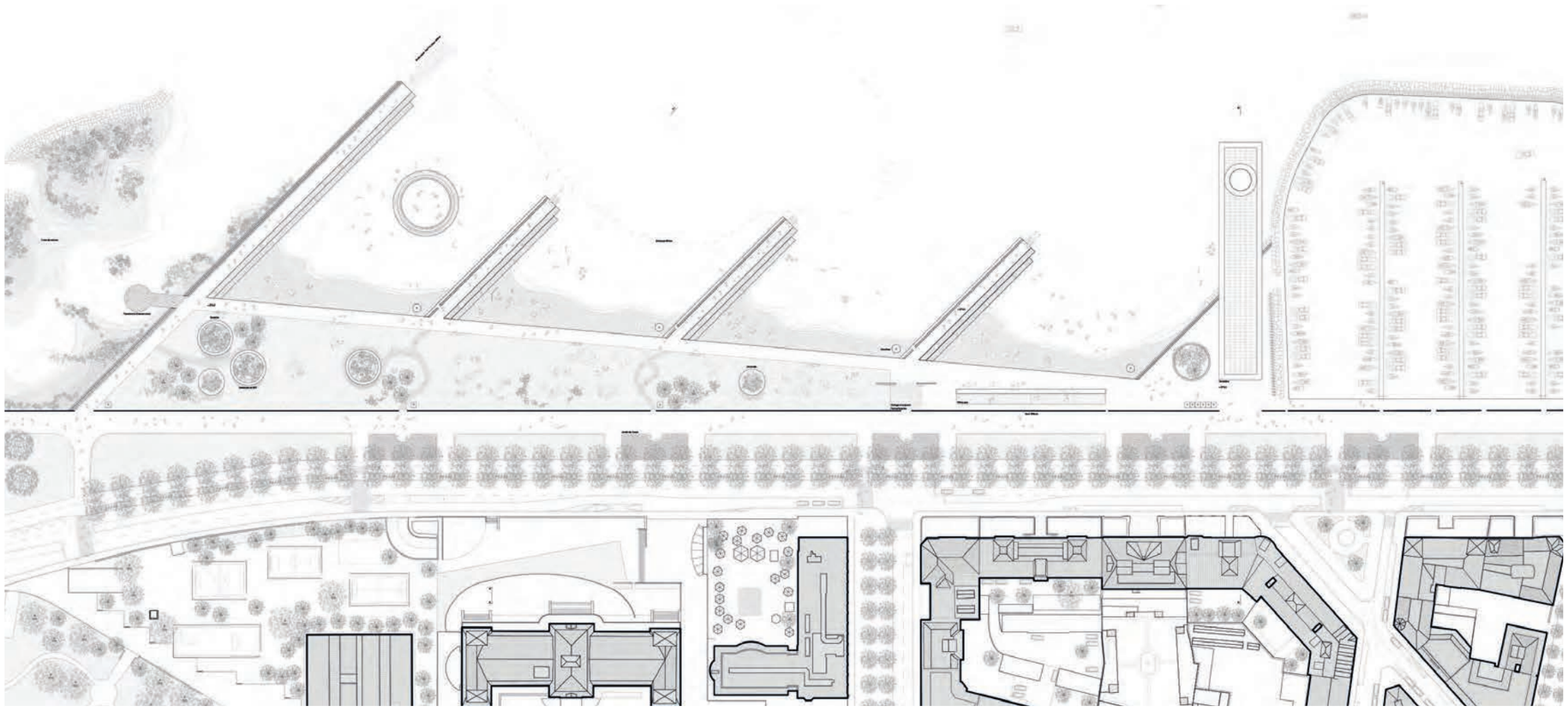

Projet n° 12

La Pâquisarde

Bureau pilote, Architectes

Dijkhuizen Gorjat Architectes Associés

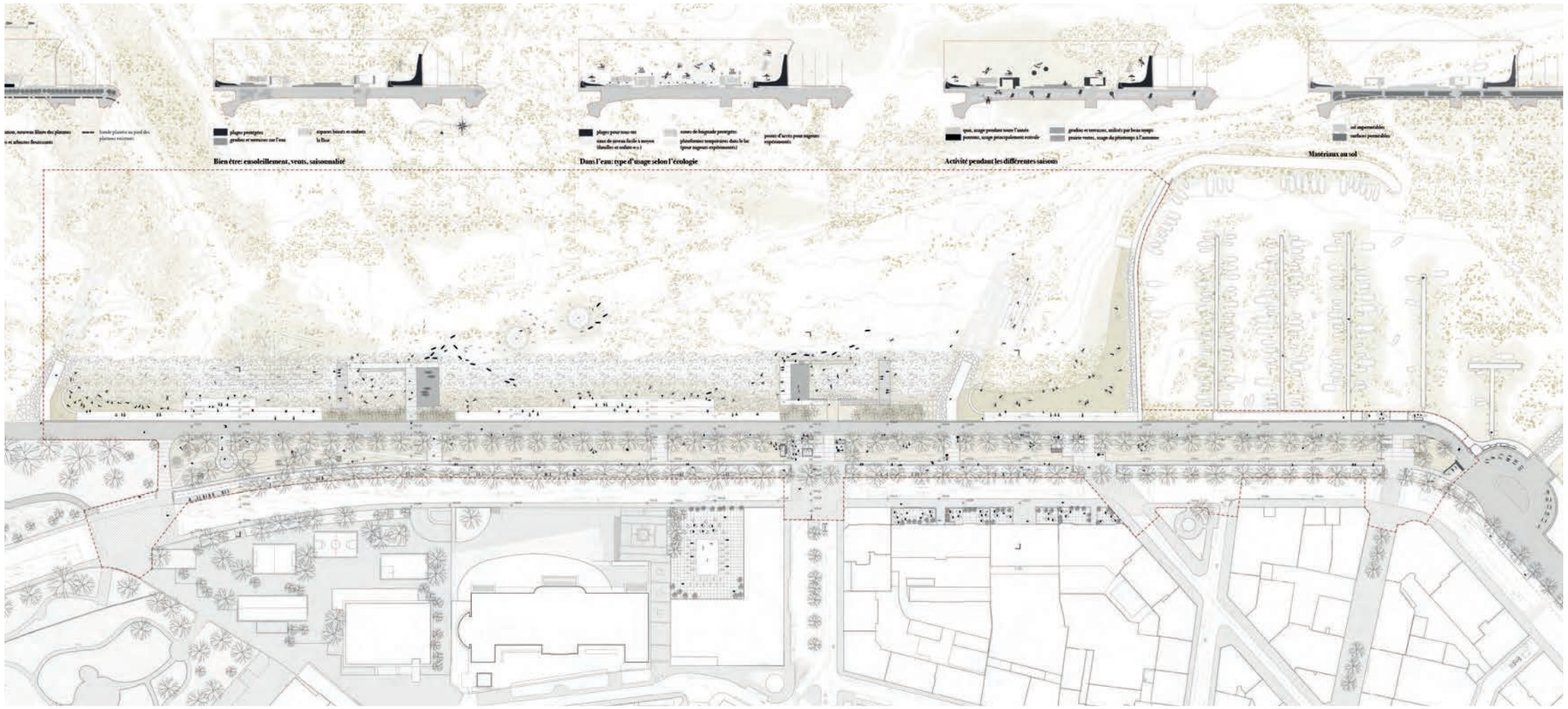

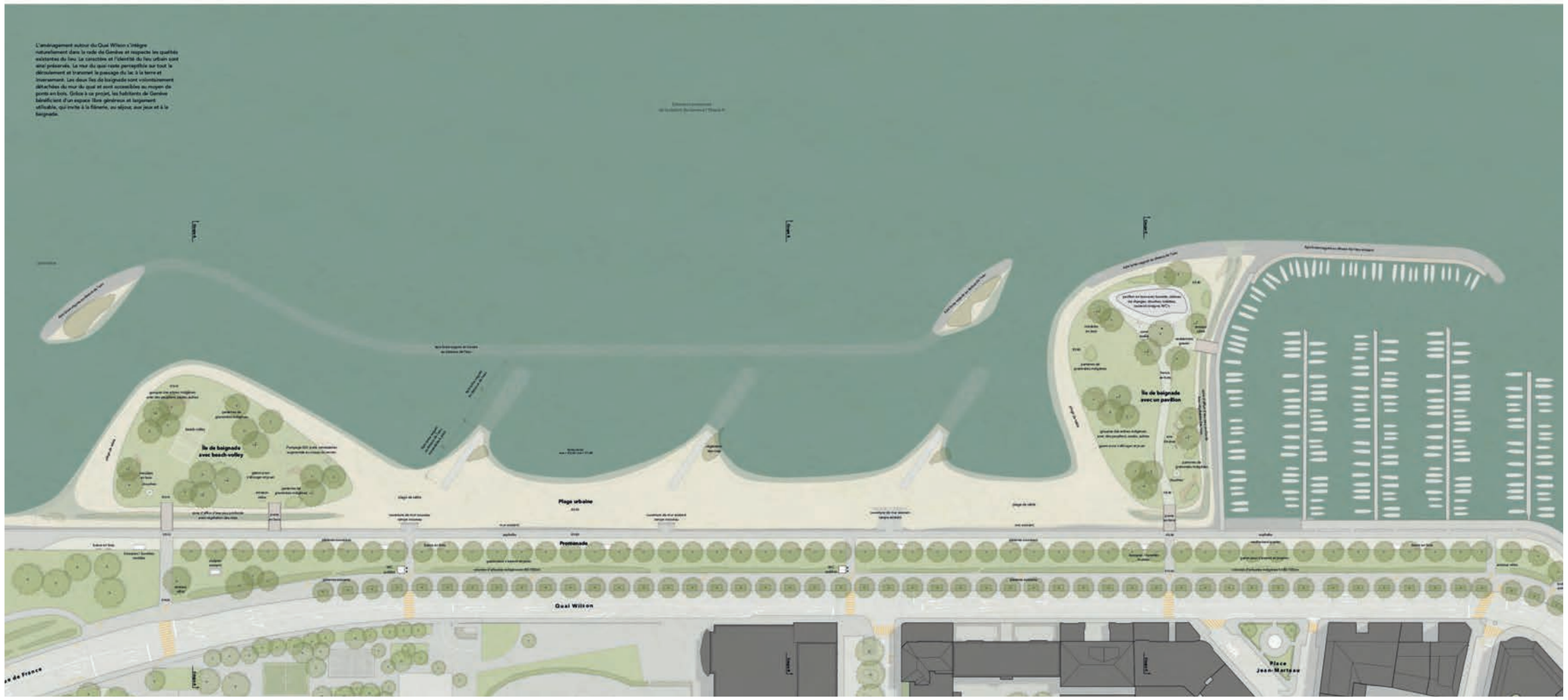

Projet n° 13

Tous-tes au Lac ! Feu Ô Lac !

Bureau pilote, Architectes

Studio Paola Viganò, entreprise individuelle

Projet n° 14

aquaterra

Projet pilote, Architectes paysagistes

Skala Landschaft Stadt Raum GmbH

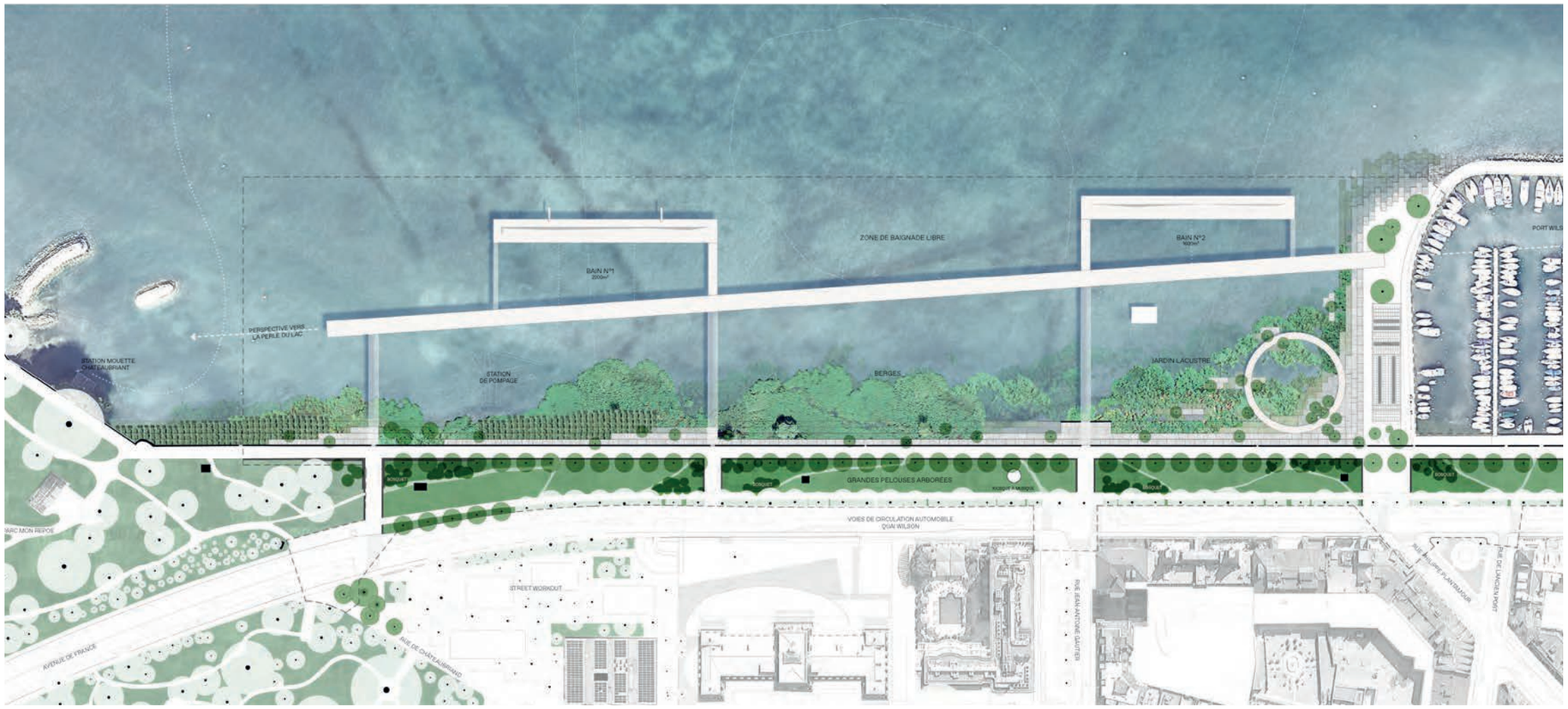

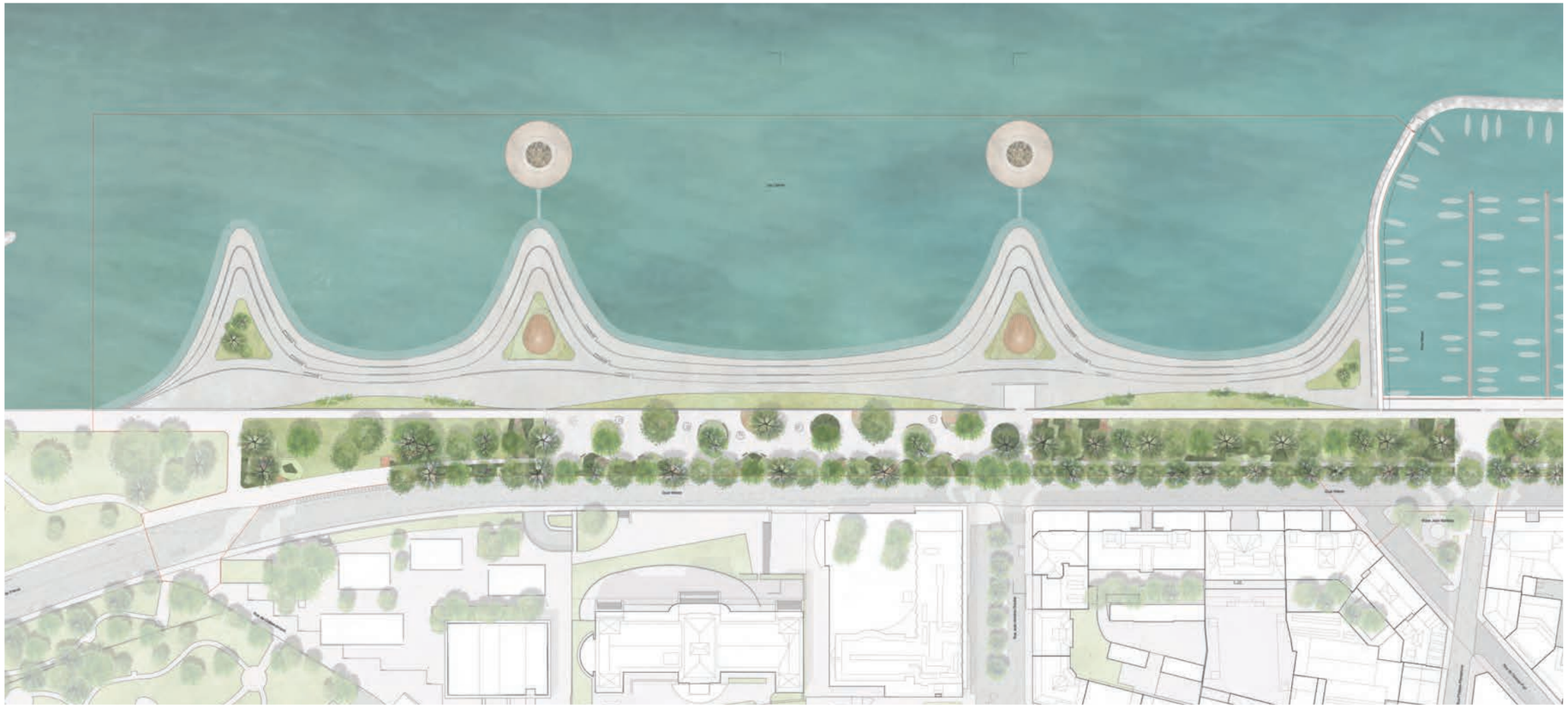

Projet n° 15

DU LAC, UN PARC

Bureau pilote, Architectes paysagistes

HBLA – Hugo Bruley Landscape Architecture

Projet n° 16

REAPPROPRIATION

Bureau pilote, Concepteurs d'ouvrages d'art

INGPHI Concepteurs d'ouvrages d'art

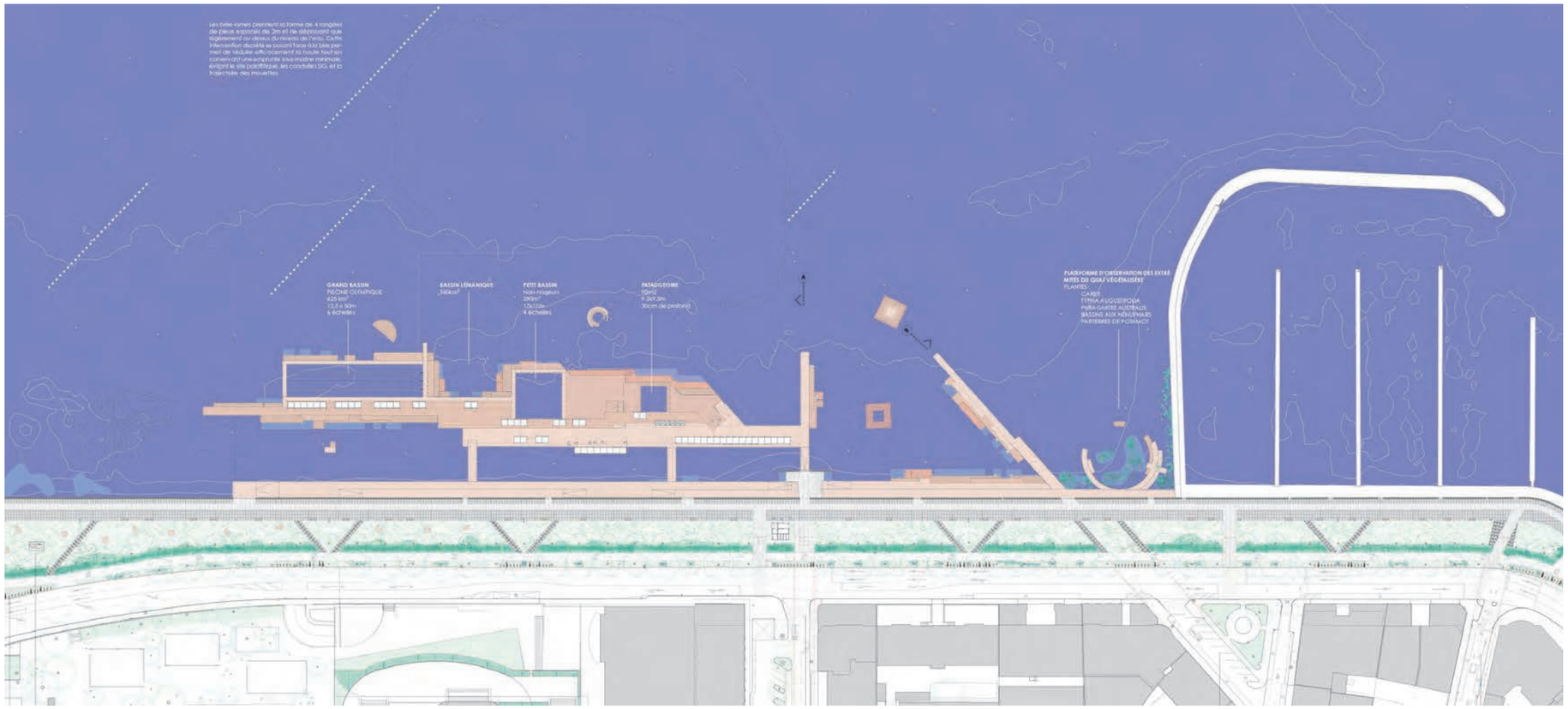

Projet n° 17

UN PARC LACUSTRE POUR LES PÂQUIS

Projet pilote, Architectes paysagistes et urbanistes

IN SITU PAYSAGES ET URBANISME SAS JALBERT ET ASSOCIÉS

Projet n° 18

RADE-EAU

Bureau pilote, Architectes

Conforti Carrière architectes SNC

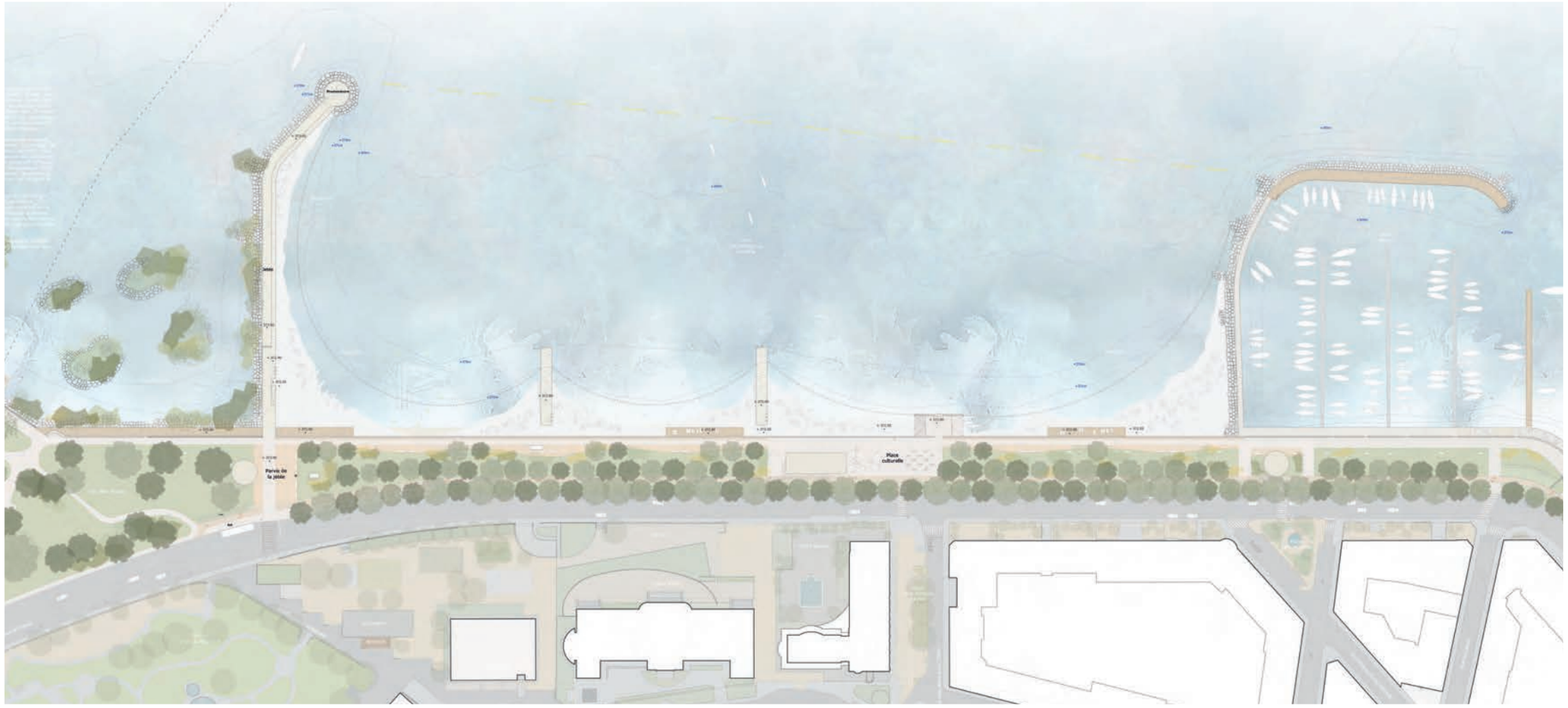

Projet n° 19

MENTHE A L'EAU

Bureau pilote, Architectes

FdMP architectes SA

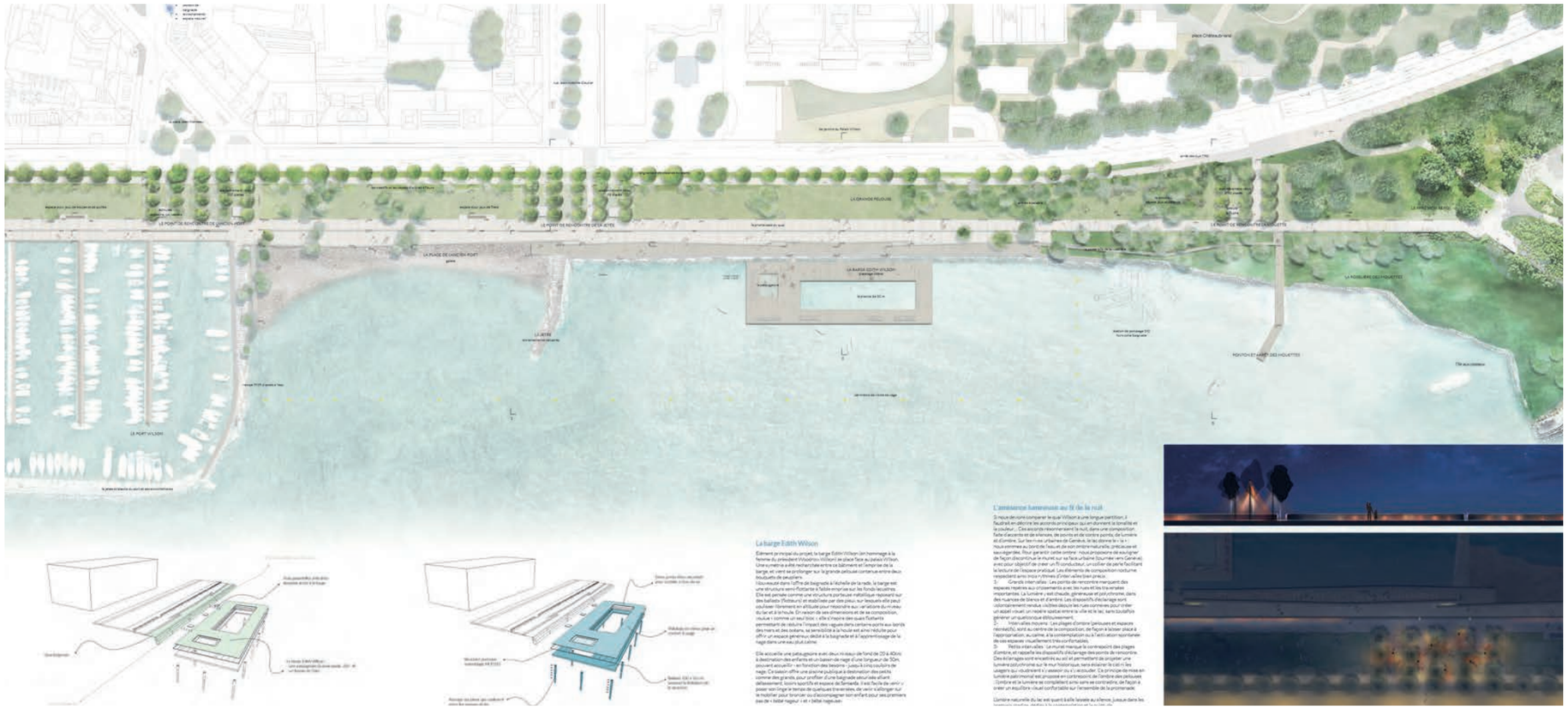

Projet n° 20

600 m nage libre

Bureau pilote, Architectes paysagistes

ECHO – atelier paysage & territoire

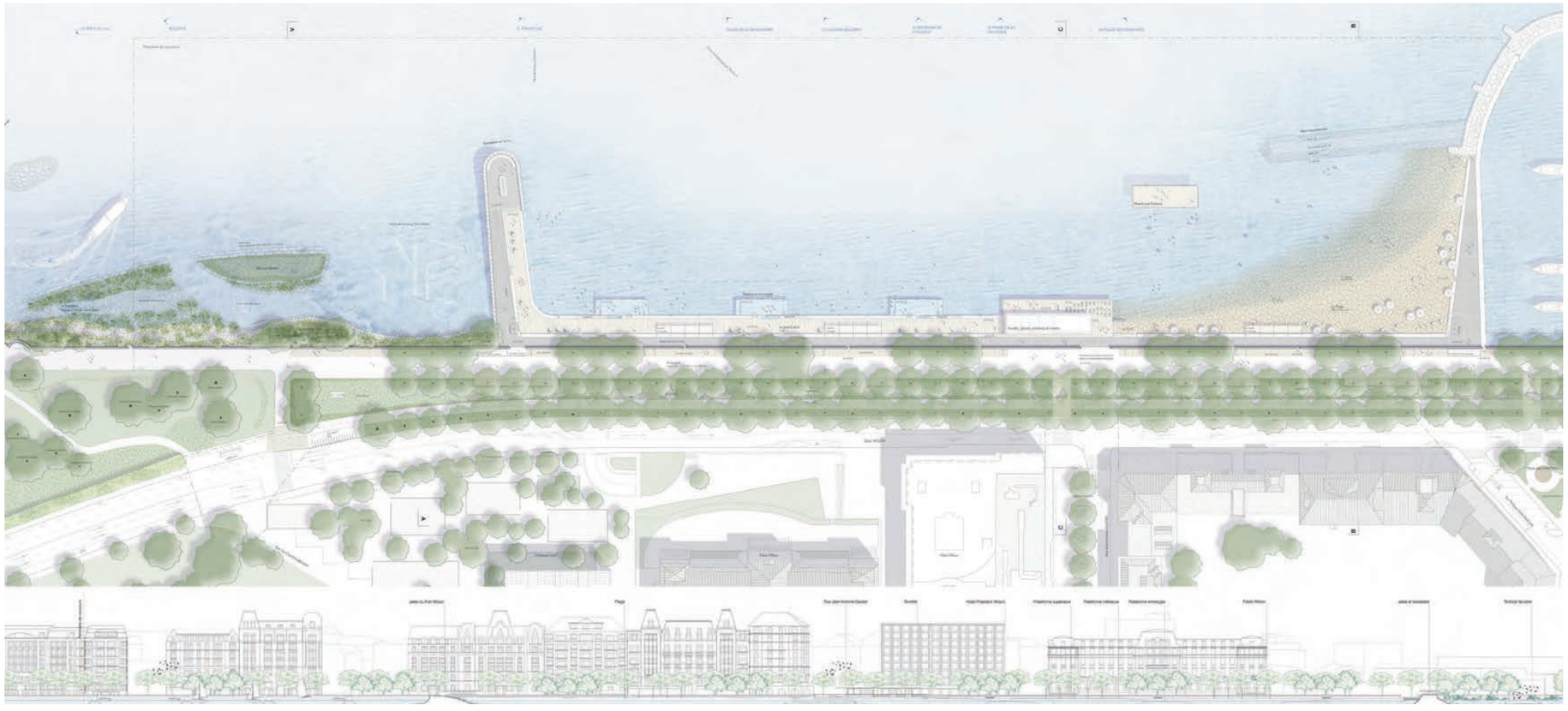

Projet n°22

Littorellion

Bureau pilote, Architectes

Bachelard Wagner BSA AG

Projet n°23

THÉÂTRE LACUSTRE

Bureau pilote, Architectes paysagistes urbanistes

La Comète B-612 sàrl

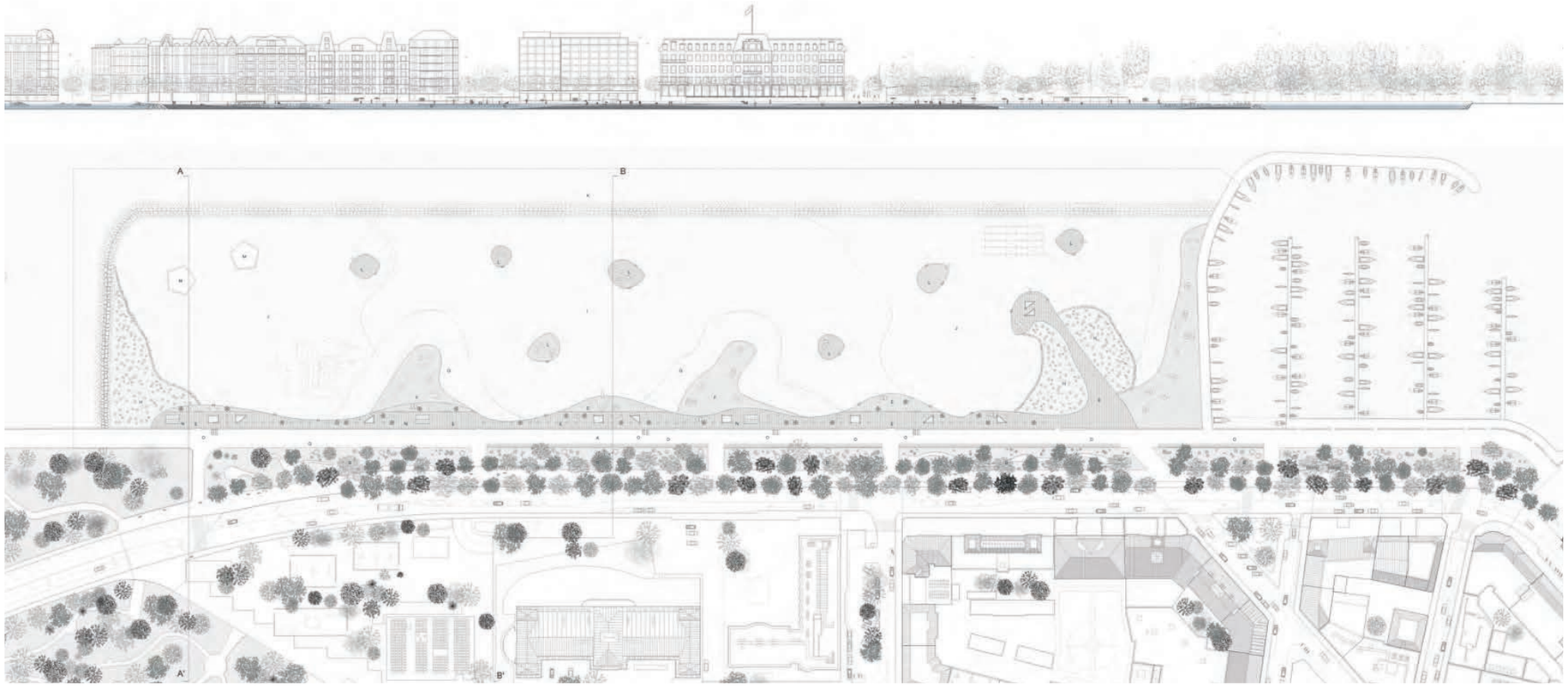

Projet n°24

LE QUAI COLVERT

Bureau pilote, Designer et Architectes

BUREAU I Daniel Zamarbide sarl

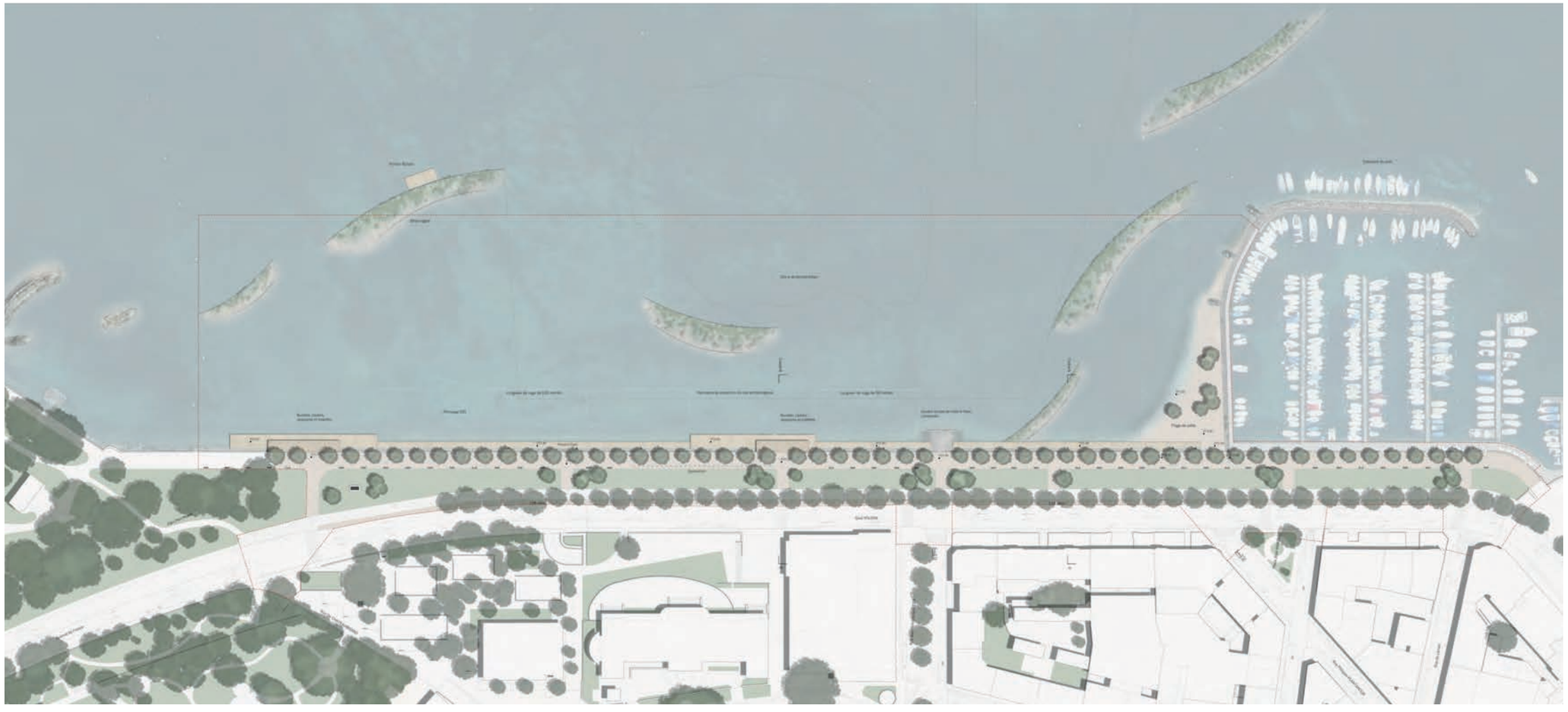

Projet n°25

HOMO LACUS

Bureau pilote, Architectes paysagistes

UNIOLA AG

Projet n°26

‘Une promenade de ce côté’

Bureau pilote, Architecte paysagiste

Architecture Land initiative

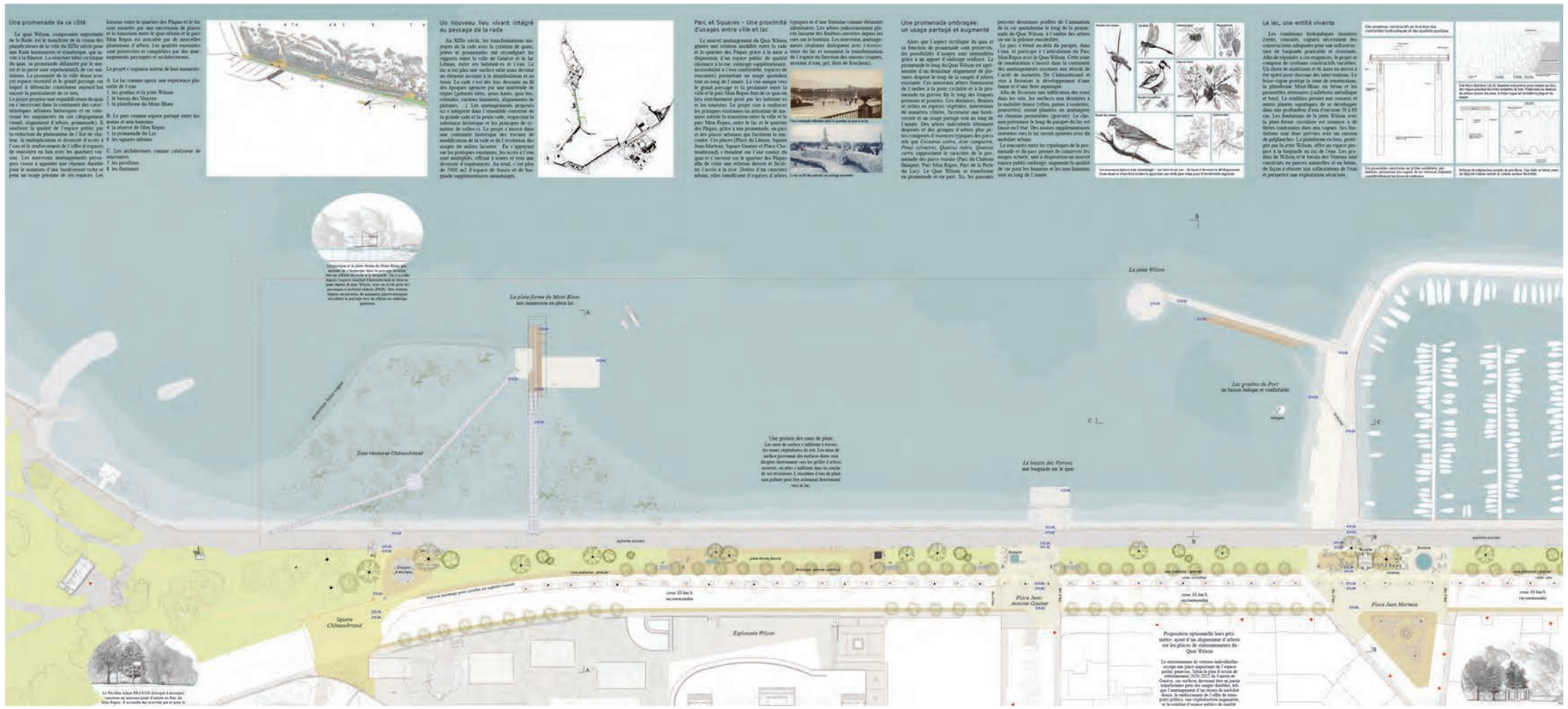

Projet n°28

Bois flotté

Bureau pilote, Architectes paysagistes

DESBOIS DUVERT SNC

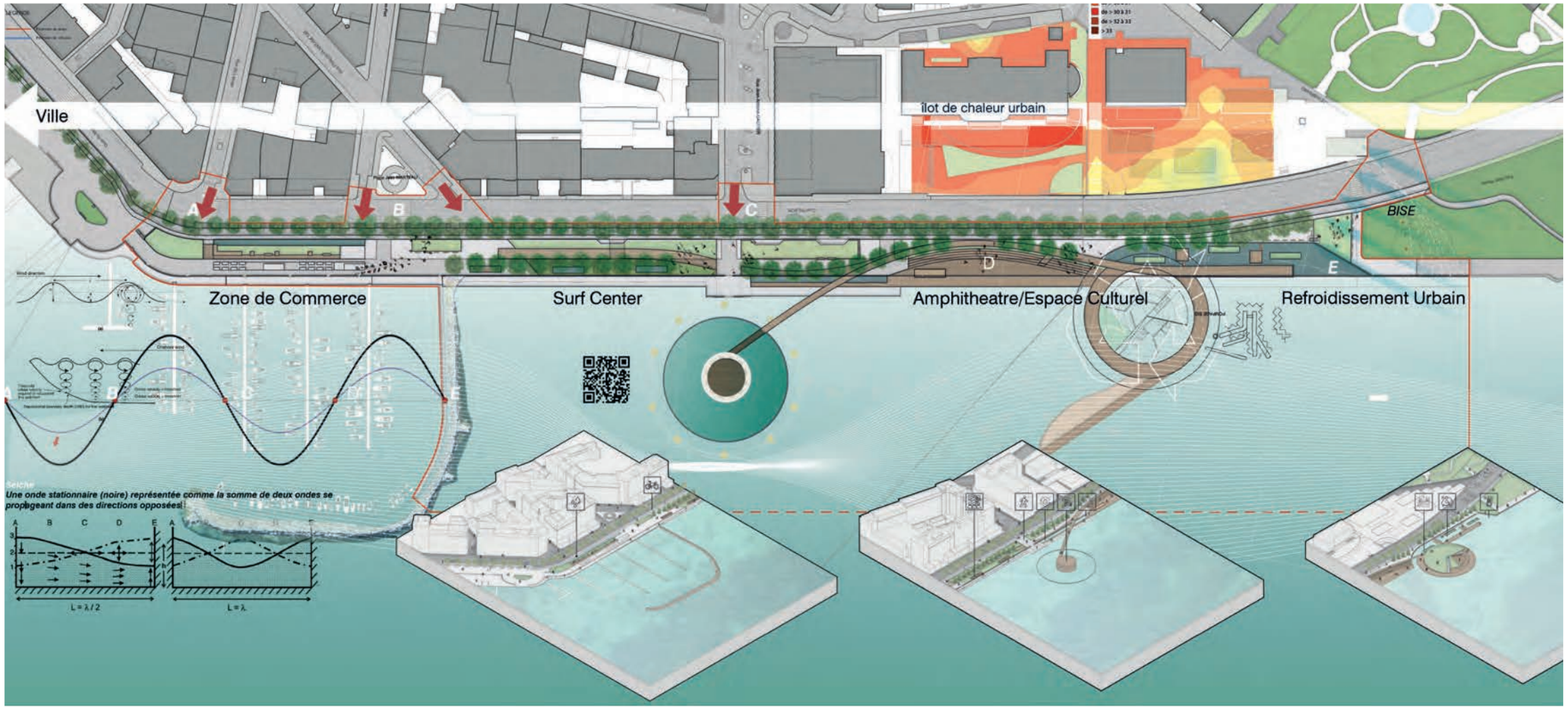

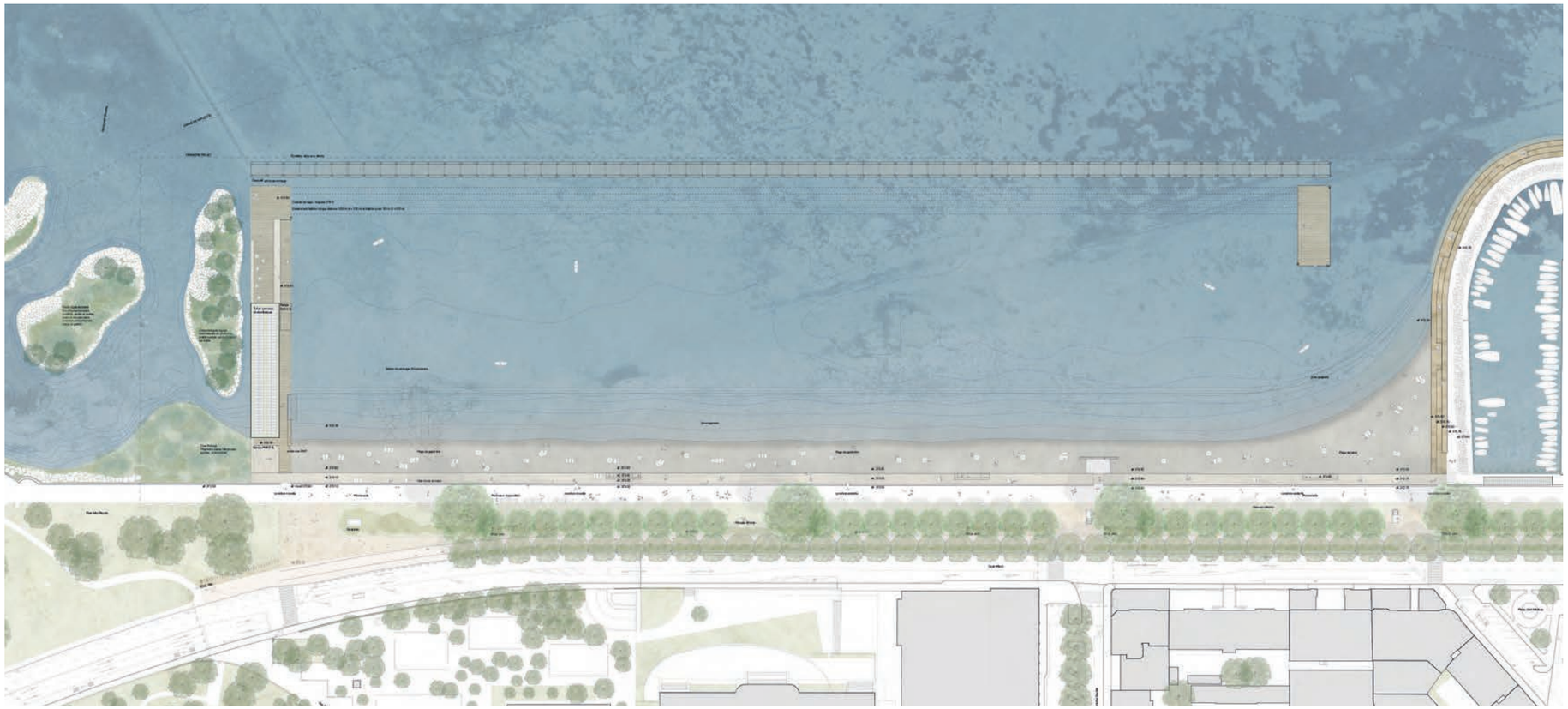

Projet n°29

La Vague de Forel

Projet pilote, Architectes

GIVE Architecture Sàrl

Projet n°30

LIGNES ET AIR

Bureau pilote, Architectes

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES

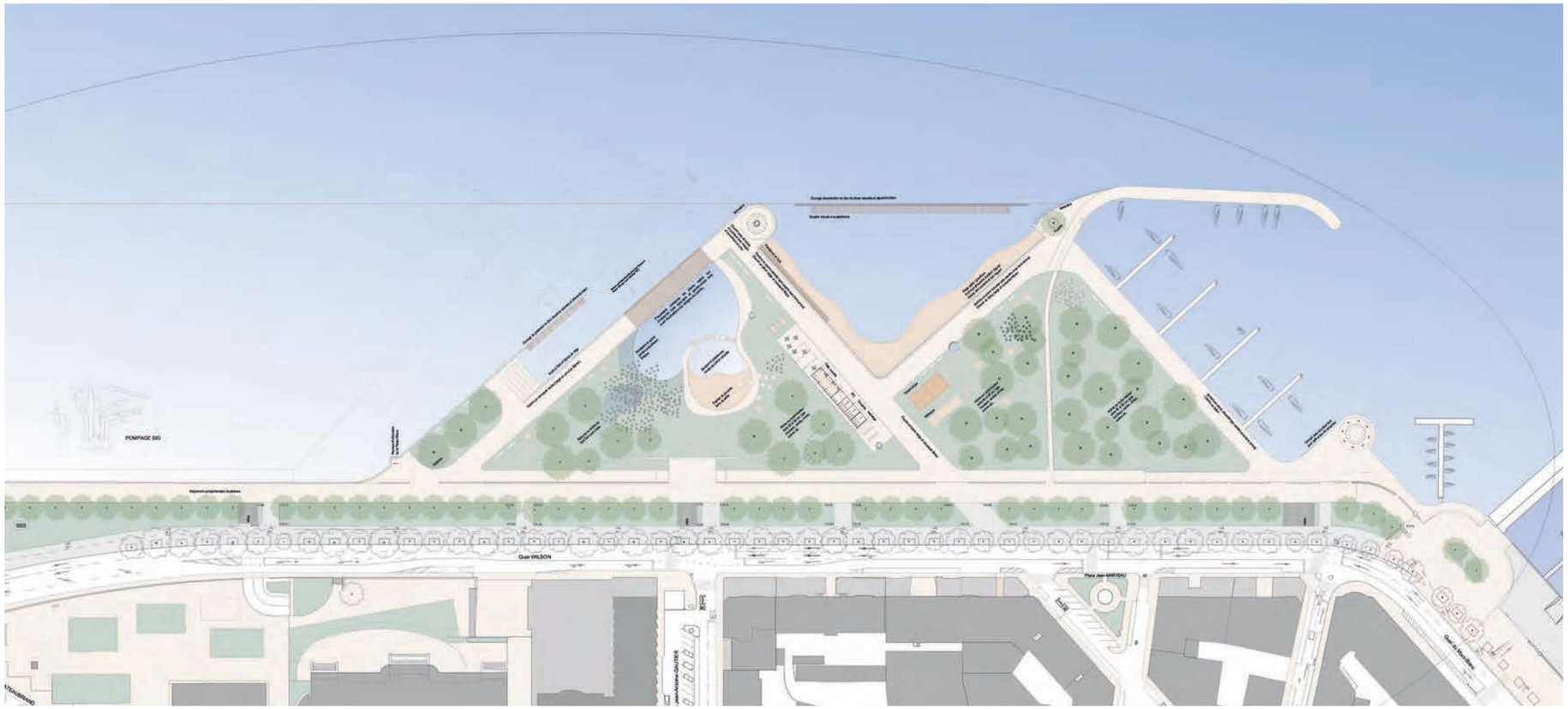

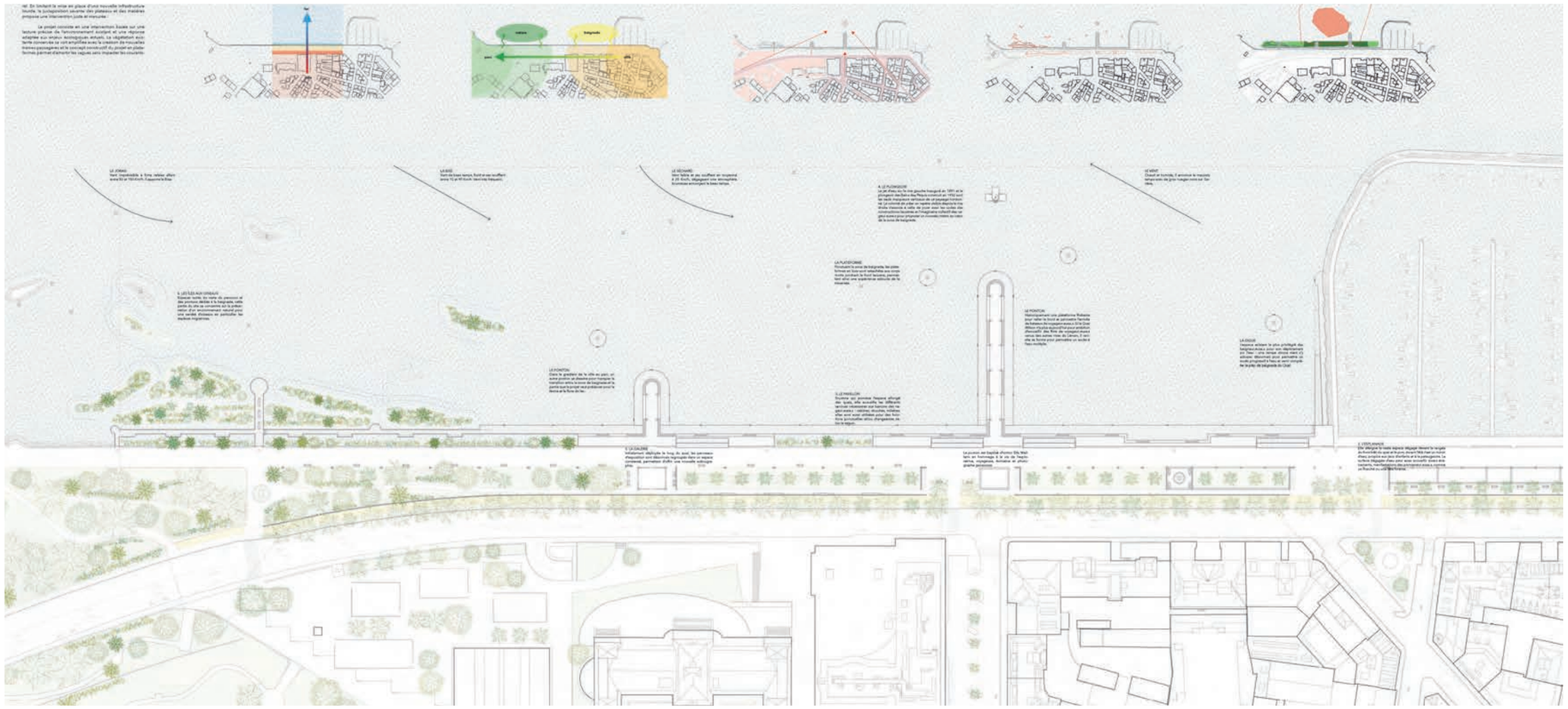

Projet n°31

des-rives

Bureau pilote, Architectes

Prati architectes sia fas

Projet n°32

Allô Genève

Bureau pilote, Architecte indépendant

Benoît Meylan

E

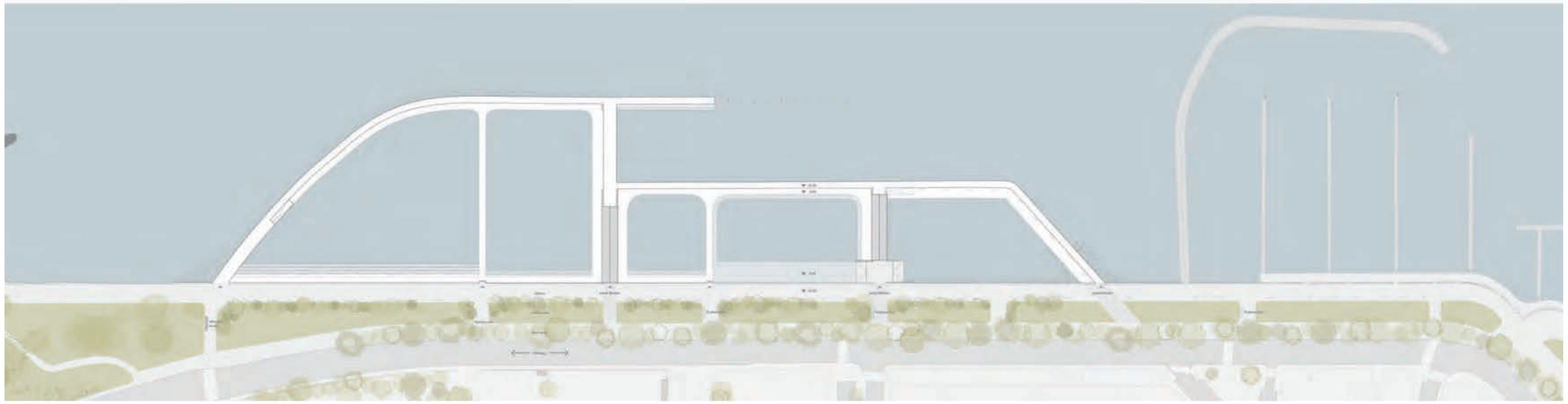

Projet n°34

TREMPET

Bureau pilote, Architectes

M10 architectes SA

Éditeur
Ville de Genève
Département de l'aménagement,
des constructions et de la mobilité

Graphisme
Vincent Schambacher
www.superposition.info

Impression et reliure
Atar Roto Presse SA, Genève
Tirage 350 ex.

Crédit photographique
Plans de situation : Source SITG/SEMO